

Commission de Suivi de Site (CSS)

CIMENTERIE VICAT

BLAUSASC

Réunion du 19 Septembre 2023
- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE LA CSS

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

REYNAUD Laura	SOUS-PREFETE DE NICE-MONTAGNE	Présente
ASTIER Olivier	DREAL	Présent
	ARS 06	
	DDTM 06	
VERNET Blandine	DDPP	Présente

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

Titulaires

DUQUESNE Céline	Conseil départemental	
PIAZZA Cyril	Communauté de communes du pays des paillons	Présent
RANCUREL Jean-Marc	Communauté de communes du pays des paillons	Présent
LOTTIER Michel	Commune de Blausasc	Présent
PIAZZA Cyril	Commune de Peille	Présent
RANCUREL Jean-Marc	Commune de Peillon	Présent

Suppléants

OLHARAN Sébastien	Conseil départemental	
DONADEY Pierre	Communauté de communes du pays des paillons	
CALMET Michel	Communauté des communes du pays des paillons	
PONS Yves	Commune de Blausasc	Présent
CASTAN Serge	Commune de Peille	
MASFRAND Alain	Commune de Peillon	Présent

COLLEGE « RIVERAINS OU ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »

Titulaires

BRUSTIE Jean-Jacques	GADSECA	
BROCH Nadine	ACTION CITOYENNE POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT (ACME)	Présente
ROUX Claude	VAL DE LAGHET	Présent
LE BRETON Emmanuèle	REGION VERTE	

Suppléants

VIAUD Yasmine	GADSECA	Présente
PELUSO Alain	ACTION CITOYENNE POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT (ACME)	
VERHNET GUY	VAL DE LAGHET	
PERRIMOND Denis	REGION VERTE	Présent

COLLEGE « EXPLOITANTS »
Titulaires

HEULIN Christophe	VICAT	Présent
LE GOFF Cédric	VICAT	Présent
FRERY Bruno	VICAT	Présent
GAY Axel	VICAT (SATMA)	Présent
VERNET Jean-Raymond	VICAT (SATMA)	Présent

COLLEGE « SALARIES »
Titulaire

RISSO Franck	VICAT	
BOSCH Jean-François	VICAT	Présent
FIORINI David	VICAT	Présent
VELO Bruno	VICAT (SATMA)	
DI GIOVANNI Gilles	VICAT (SATMA)	Présent

Secrétariat

TREGLIA Mélanie	CYPRES	Présent
-----------------	--------	---------

AUTRES PRESENTS NON DESIGNES
COLLEGE « EXPLOITANTS »

PERU Mickaël	VICAT	Présent
--------------	-------	---------

QUORUM
NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES

COLLEGE ÉTAT (12 VOIX/MEMBRE) :	3 PRESENTS - 0 POUVOIR / 5 MEMBRES	36 VOIX/60
COLLEGE COLLECTIVITES (10 VOIX/MEMBRE) :	5 PRESENTS - 0 POUVOIR / 6 MEMBRES	50 VOIX/60
COLLEGE EXPLOITANT (12 VOIX/MEMBRE) :	5 PRESENTS - 0 POUVOIR / 5 MEMBRE	60 VOIX/60
COLLEGE ASSOCIATIONS (15 VOIX/MEMBRE) :	4 PRESENTS - 0 POUVOIR / 4 MEMBRES	60 VOIX/ 60
COLLEGE SALARIES (12 VOIX/MEMBRE) :	3 PRESENTS - 0 POUVOIR / 4 MEMBRES	24 VOIX/ 60

TOTAL : 19 PRESENTS - 0 REPRESENTES = 20 MEMBRES (SOIT 242 VOIX) SUR 24 MEMBRES (300 VOIX).

Le quorum est atteint ; le comité peut valablement délibérer.

La réunion débute à 10H10. Elle est ouverte par Madame Reynaud, Sous-Préfète de Nice Montagne et présidente de la CSS.

En introduction Monsieur Astier explique que les unités départementales 06 et 83 de la DREAL ont fusionnées depuis le 1^{er} août et que l'objectif de cette fusion est de créer des synergies sur certaines thématiques entre les équipes des deux unités départementales. Il indique que c'est lui qui aura la charge de diriger ces deux unités.

DESIGNATION DU BUREAU

Une actualisation des membres du bureau est demandée à la suite du renouvellement de la CSS, le nouveau bureau se compose comme suit :

Administrations	:	DREAL
Collectivités	:	COMMUNE DE BLAUSASC (LOTTIER)
Riverains/Associations	:	ACME (BROCH)
Exploitant	:	VICAT (HEULIN)
Salariés	:	VICAT (BOSCH)

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 230

ÉTABLISSEMENT DU REGLEMENT INTERIEUR

Une modification du règlement intérieur est présentée en séance, elle porte sur l'article 12 et modifie le nombre de voix par membres et par collège afin de correspondre à la nouvelle composition de la CSS suite à son renouvellement. Il n'y a pas de remarques.

Un vote est demandé par Mme la sous-préfète ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

Résolution :

La modification du règlement intérieur de la commission de suivi de site est approuvée.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 230

PRESENTATION DE VICAT

Un diaporama (en annexe) est présenté par M. HEULIN

1/. M. PERU PRESENTE LE RAPPORT D'ACTIVITE ET RESULTATS D'AUTO- SURVEILLANCE DE LA CIMENTERIE.

Diapo 6 : Les balles de CSR sont du CSR en vrac qui a été condensé. Le CSR est un combustible solide de récupération.

Diapo 8 : Monsieur Roux : Quelle était l'origine du départ de feu ayant touché l'installation le 12 mars 2023 ?

Monsieur Peru : L'incendie s'est déclaré à la suite de l'auto-inflammation de déchets stockés ayant fermentés.

Madame la sous-préfète : Sur quelle superficie les fumées se sont-elles dispersées ?

Monsieur Peru : Les fumées sont restées concentrées autours du site car il n'y avait pas de vent ce jour-là.

Monsieur Le Goff : L'incident s'est produit un dimanche matin c'est-à-dire dans une configuration défavorable car il n'y avait personne dans l'usine. L'extinction s'est faite dans un premier temps de manière automatique et des équipes sont arrivées ensuite.

Monsieur Lottier : L'intervention des pompiers et des employés de VICAT a été très rapide, je les en félicite.

Diapo 11 : La production du four de Peille permet d'alimenter en clinker le centre de broyage Marseille-Fos.

Madame la sous-préfète : Quelle est l'état du marché en termes de demande de Clinker ?

Monsieur Heulin : En termes de part de marché nous sommes majoritaires dans la région (environ 70% de part de marché).

Monsieur Rancurel : Votre stockage de Clinker équivaut à 575 tonnes ?

Monsieur Peru : Non, cette quantité concerne la production. Sur le stockage notre limite est autour de 100 000 tonnes. Nous réglons notre stock avec des arrêts en moyenne trois fois par an, ce qui explique notre taux de fonctionnement de 67%.

Diapo 16 : Madame Broch : L'augmentation du taux de substitution a-t'il une incidence sur le taux de marche du four ?

Monsieur Heulin : L'utilisation de CSR comme combustible diminue le débit du four qui doit donc tourner quelques jours supplémentaires pour produire la même quantité de Clinker. En moyenne, il faut 2,5 fois plus de CSR (en masse) que de combustible noble pour obtenir le même rendement calorifique. Certaines installations ont déjà réussi à passer à 100% de CSR. Les CSR sont produits à partir d'encombrants de déchetterie qui sont transformés en combustibles. Sur notre site, nous envisageons de passer à terme à 100 % de combustible de substitution mais cela induira un passage de 67 à 75 % du taux de marche du four.

Monsieur Périmmond : Allez-vous accepter l'apport de CSR provenant de départements voisins comme le Var ?

Monsieur Peru : Les flux locaux restent prioritaires, les CSR viennent principalement de l'est du département, toutefois nous pouvons si besoin accepter des CSR de départements voisins. Nous avons un organisme dédié qui travaille à établir de nouveaux marchés.

Diapo 18 : Madame Broch : Une unité de broyage devait être installée à Contes, est-ce que ce projet est toujours d'actualité ? Un permis de construire avait été déposé.

Monsieur Astier : Nous aurons une réponse à ce sujet après la réunion sur le dépôt du dossier d'autorisation. A savoir que la construction de l'installation peut avoir lieu avant que l'autorisation d'exploiter ne soit délivrée. En revanche l'exploitant ne peut démarrer l'installation sans avoir cette autorisation.

Contrôle et surveillance de l'environnement

Question concernant le trafic routier

Monsieur Rancurel : Est-il exact qu'un camion de fioul équivaut à 2,5 camions de CSR ?

Monsieur Peru : Oui, cependant les CSR permettent d'utiliser différentes modalités de transport autres que la route.

Diapo 23 : Monsieur Heulin : Concernant les émissions de poussières nous rencontrons actuellement un problème de corrosion sur le filtre four, le problème se situe au niveau des cages métalliques ou les fils d'acier corrodés percent les manches. En novembre nous allons procéder au remplacement de toutes les cages corrodées. En attendant nous faisons tout notre possible pour limiter les émissions de poussières et nous assurons de rester sous notre VLE (valeur limite d'émission).

Monsieur Heulin : Cette corrosion s'explique par le fait que nous avons 2580 manches ce qui rend difficile la réalisation d'une inspection exhaustive.

Monsieur Lottier : De plus, si je ne me trompe pas, il y a eu un problème de délais de livraison de matériel en novembre dernier.

Monsieur Heulin : C'est exact.

Monsieur Astier : Quelle est votre organisation en interne pour gérer ce type de problèmes ?

Monsieur Heulin : Nous réalisons une réunion trimestrielle pour vérifier que les filtres qui devaient être inspectés et ceux qui devaient être changés l'ont bien été.

Monsieur Astier : Avez-vous mis en place des analyseurs ponctuels ?

Monsieur Heulin : Nous envoyons les média filtrants des manches en analyse mais ce n'est pas ces équipements qui posent problème.

Monsieur Lottier : Lorsque VICAT change ses filtres nous sommes tenus au courant et nous mettons un article à ce sujet dans le journal communal.

Précisions sur les émissions de NOx

Monsieur Heulin : Le traitement des NOx par injection de solution à l'ammoniac (solution ammoniacale).

Madame Broch : Quel est l'impact des CSR sur les émissions de NOx ?

Monsieur Frery : L'augmentation des CSR a plutôt tendance à diminuer les NOx car cela diminue la température de combustion.

Madame Broch : Qu'en est-il de leur influence sur les autres composés émis ?

Monsieur Frery : Nous n'avons pas constaté d'impacts.

Diapo 27 : Nos émissions de CO2 sont dues pour 1/3 aux émissions de combustion et pour 2/3 à la transformation en chaux (décarbonatation du calcaire). Pour diminuer ces émissions nous pouvons donc surtout jouer sur la combustion.

Nos équipes travaillent également sur la captation de carbone sur une perspective à plus long terme. A la demande du président Macron l'usine de Peille doit atteindre la neutralité carbone en 2050.

Monsieur Lottier : Afin de favoriser la diminution des émissions à l'échelle de la collectivité nous avons notamment un projet de piscine chauffée qui utilisera la chaleur produite par VICAT.

Monsieur Astier : Concernant la récupération de chaleur y-a-t'il des discussions en cours avec les communes environnantes pour le chauffage des habitations ?

Monsieur Lottier : Oui, des discussions sont en cours.

Madame Broch : Qu'est-ce que change la diminution de la part de clinker dans le ciment ?

Monsieur Heulin : La diminution de la part de clinker doit être compensée avec des solutions techniques (travail sur les réactions), le ciment est un produit très normé.

Diapo 29 : Nous utilisons de l'eau pour refroidir les gaz. Nous ne rejetons pas d'eau, l'eau utilisée est entièrement évaporée.

2/. M. GAY PRESENTE LE BILAN DES CARRIERES.

Diapo 42 : Les MES étaient très élevées lors de la mise en place des piézomètres. Nous avons mis en place un suivi depuis 2021. Nous constatons depuis que les MES ont tendance à baisser. La purge des piézomètres est envisagée mais pas encore à l'ordre du jour car les valeurs de MES baissent et il est encore trop tôt pour réaliser cette opération de purge (recommandation du bureau d'étude ANTEA ayant préconisé la mise en place des piézomètres).

Diapo 43 : Concernant les mesures environnementales nous réalisons des mesures semestrielles alors qu'avant nous réalisons des mesures trimestrielles. Cela nous est permis du fait de nos bons résultats lors des campagnes précédentes.

Diapo 45 : Les plaintes concernant les vibrations et les enregistrements du sismographe ne sont pas toujours corrélées.

Diapo 49 : Monsieur Perrimond : Concernant le projet de gîtes pour les reptiles et amphibiens, le milieu abrite-t'il des lézards osselet ?

Monsieur Gay : Non il ne me semble pas.

Monsieur Lottier : Une piste a été demandée par la commune pour préserver le hameau de Vienne et avoir une piste de secours immédiatement.

3/. M. HEULIN PRESENTE LES PROJETS DE VICAT.

Diapo 51 : Le projet Bypass chlore fait suite au constat que du PVC et donc du chlore se trouve parfois dans les CSR et que cette présence de chlore bouche le four. Ce projet consiste à condenser le chlore par refroidissement.

En conclusion de cette présentation Monsieur Heulin propose de remettre en place les visites de sites.

PRESENTATION DE LA DREAL

Un diaporama (en annexe) est présenté par M. ASTIER

Diapo 3 : Le rôle de la DREAL est de faire respecter la réglementation et de la faire évoluer pour l'adapter à l'outil industriel.

Diapo 6 : Les informations qui me sont remontées sont que le site est bien tenu et qu'il n'y a pas de point d'alerte général.

Diapo 7 : L'étude d'impact économique et social était prévue par arrêté préfectoral, mais a été retardée.

Monsieur Heulin : L'objectif de cette étude est de mesurer l'impact socio-économique des activités de la cimenterie et de mettre en place des mesures compensatoires.

Monsieur Astier : La DREAL peut orienter les exploitants dans l'obtention des données nécessaires à la réalisation de ces études techniques.

Monsieur Frery : Concernant l'étude d'impact environnemental il est important de noter que les pics de pollutions enregistrés ne sont pas nécessairement liés aux activités de notre site.

Madame Broch : L'étude d'impact devrait être faite à l'échelle du département et permettre de regarder l'impact cumulé des différentes sources de pollution sur l'ensemble de la zone étudiée.

Monsieur Lottier : Oui, une étude départementale serait une bonne chose.

Monsieur Astier : L'étude d'impact concerne le fonctionnement normal de l'installation. Les études prenant en compte les pics de pollution analysent plutôt le fonctionnement des installations en mode dégradé (par exemple, les rejets au démarrage des installations ou les rejets non maîtrisés).

Monsieur Perrimon : Les pollutions peuvent également venir d'Italie et de la mer, il est difficile d'obtenir une mesure de la production totale.

Diapo 9 : Nous invitons VICAT à nous transmettre les dossiers le plus en amont possible de leur transmission officielle, pour faciliter leur appropriation et leur instruction par les services d'inspection.

Monsieur Astier conclue sa présentation en indiquant qu'il est favorable à la tenue des CSS sur site.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Piazza : Il faudrait qu'il y ait d'avantage de relations entre le site et les administrés. Tenir une CSS tous les 4 ans, ce n'est pas satisfaisant. Le nouveau directeur a l'air de prendre les choses en main, VICAT a intérêt à s'ouvrir et à communiquer vers l'extérieur.

Par le passé le site était un pourvoyeur d'emplois local, aujourd'hui ce n'est plus vraiment le cas.

J'ajouterai également que l'exploitation d'un nouveau site de carrières doit respecter l'équilibre de la vallée.

Monsieur Roux : Pourquoi ne pas organiser une visite du site pour les journées du patrimoine ?

Monsieur Heulin : C'est une bonne idée, nous allons y réfléchir pour l'année prochaine.

Monsieur Piazza : Il faudrait que nous travaillions à la production de CSR en local.

Monsieur Lottier : Traiter nos déchets localement ne comporte que des avantages : c'est moins cher, ça génère moins d'encombrement et cela favorise le partage des richesses.

Monsieur Perrimon : Il est très important qu'un représentant de l'autorité préfectorale participe aux CSS. Je remercie donc Madame la Sous-Préfète pour sa présence aujourd'hui, cependant il est important que Monsieur le Préfet se rende également à ces réunions, d'autant plus que nous exprimons le souhait de le rencontrer depuis un certain temps pour évoquer le sujet de la biodiversité dans le département.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 12H18.

La Présidente de la CSS



Laura Reynaud
Sous-Préfète de Nice-montagne



Cimenterie Vicat de La Grave de Peille

Commission de suivi de Site

19 septembre 2023



Ordre du jour

1. Rapport d'activité et résultats de l'auto-surveillance de la cimenterie
2. Rapport d'activité et résultats de l'auto-surveillance des carrières
3. Projets du site 2023/2024



Ordre du jour

1. **Rapport d'activité et résultats de l'auto-surveillance de la cimenterie**
 - a. **Faits marquants depuis la dernière CSS**
 - b. Revue de l'activité de production et de valorisation
 - c. Impact sur la qualité de l'air
 - i. Résultats d'auto-surveillance
 - ii. Contrôles par des organismes certifiés indépendants
 - d. Impact sur la qualité des eaux
 - e. Impact sur l'environnement (bio monitoring)
 - f. Mesures des émergences de bruit

2. Rapport d'activité et résultats de l'auto-surveillance des carrières

3. Projets du site 2023/2024



Faits marquants: ressources humaines

Concernant le personnel de l'usine:

	2022	2023
Arrivées	1 Responsable QSEE 2 agents de Fabrication 1 mécanicien 1 cariste	Mr HEULIN : Directeur 1 Responsable projets 1 mécanicien
Départs	1 magasinier 1 cariste 1 Responsable QSEE	Mr LOMBARD: Directeur 1 Responsable Maintenance
EFFECTIF TOTAL : 83		

- Recrutement en cours : 3 alternants, 1 Responsable méthodes, 1 mécanicien

Faits marquants: certifications ISO

La cimenterie est certifiée jusqu'à décembre 2025:

- ISO 9001, pour la qualité
- ISO 14001, pour l'environnement
- ISO 45001, pour la santé sécurité au travail
- ISO 50001, pour l'énergie



Engagement volontaire de la cimenterie dans une démarche d'amélioration continue, avec audit de suivi annuel par l'AFNOR.

Politique Qualité Sécurité Environnement Énergie

La santé – sécurité des personnes, la satisfaction du client, la préservation de l'environnement, la performance énergétique sont les enjeux essentiels du groupe VICAT. La cimenterie VICAT de La Grave de Peille est la 2^{ème} cimenterie en France en terme de production. Je fixe donc les engagements suivants :



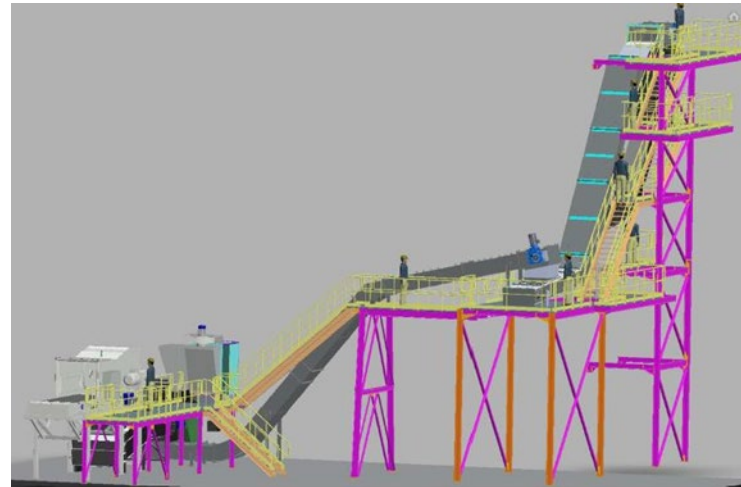
Nouvelle politique QSEÉ 2023

<p style="text-align: center;">Sécurité</p> <p>L'ensemble de notre personnel qui s'investit au quotidien pour notre usine constitue notre plus grande richesse. Leur bien-être, leur protection et leur montée en compétence doivent être nos priorités afin de pérenniser notre savoir-faire et d'étendre notre culture Santé & Sécurité à l'ensemble de nos collaborateurs. Ainsi nous avons pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0 Accident avec ou sans arrêt - Formation de l'encadrement (basiques et visite terrain) - Réduire les risques et les prioriser au travers du document unique 	<p style="text-align: center;">Qualité</p> <p>Dans le but de conserver notre position stratégique en Région PACA et pour les exportations, nous devons sans cesse optimiser notre capacité à répondre à des clients de plus en plus exigeants.</p> <p>Ainsi nous nous engageons à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiabiliser nos critères NF (Résistance à la compression à 28 jours) - Certifier un ciment bas carbone de type 42,5 - Honorer nos engagements clients en termes de délais, de quantité et de qualité
<p style="text-align: center;">Énergie</p> <p>L'amélioration continue des performances environnementales, énergétiques, et la maîtrise opérationnelle des procédés se poursuivent avec les objectifs suivants qui seront revus annuellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un taux de fiabilité de la ligne cuisson à 95 % - Un taux de substitution à 33 % - Réduction de nos consommations énergétiques en adéquation avec notre plan de performance - La conception de nouveaux équipements dans une optique d'amélioration de la performance énergétique et l'achat de produits et de services économes en énergie 	<p style="text-align: center;">Environnement</p> <p>Notre environnement est de plus en plus éprouvé et en tant qu'industriel responsable, nous avons le devoir de diminuer notre empreinte et de toujours mieux cohabiter avec nos riverains. Nous allons donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper tout risque de pollution et prendre les dispositions nécessaires pour en limiter l'impact en cas d'incident - Réduire notre taux de CK par rapport au ciment à 75% - Réduction de 10% de notre consommation d'ammoniacale à la tonne de clinker - Respecter les exigences réglementaires et légales applicables au site en environnement et relatives à l'efficacité énergétique



Faits marquants: Nouvelle installation

- Installation d'une déballeuse de balles de CSR en 2022 : Approvisionnement de 250 balles / semaine qui s'inscrit dans notre volonté de développer l'utilisation des combustibles de substitution



- les flux d'approvisionnement des balles de CSR sont combinés avec ceux des palettes de ciment.

Faits marquants: Réglementaire

- **Demande d'élargissement géographique des flux d'approvisionnement des DND (jusqu'à fin 2023)**
 - Prévenir les ruptures d'approvisionnement
 - Répondre à l'augmentation des besoins en DND de l'usine
- **Inspection DREAL le 12 juillet 2022**
 - *1 mise en demeure sur les dispositions constructives du stockage CSR :*
 - Analyses du béton et Siporex par un laboratoire agréé : matériaux incombustibles et conformes au § 3.3.2 de l'arrêté préfectoral
 - Etude du rayonnement thermique (en cours)
 - *1 mise en demeure sur entretien des stockages de fioul lourd:*
 - Vidange complète du réservoir avec élimination des déchets en centre agréé
 - Inspection décennale réalisée
 - Réservoir désaccouplé, mis hors service
- **Inspection DREAL le 06 décembre 2022**
 - *Sujet : Analyseurs en cheminée, aucune mise en demeure*
- **Inspection DREAL le 29 août 2023 : attente rapport**



Faits marquants depuis la dernière CSS

Fait accidentel: départ de feu

Le 12/03/2023

- **9h30** : Départ de feu en zone de stockage de Combustibles Solides de Récupération
- **9h45**: Arrivée des pompiers sur site et mise en œuvre des moyens complémentaires.
- Dégagements importants de fumées au travers de la toiture du bâtiment durant 2 h.
- **11h30**: Fin des dégagements de fumée

09h45



10h00



11h30



- L'organisme **AtmoSud** nous a informé de la mise en place de capteurs autour du site afin d'évaluer l'impact éventuel avant 11h.
- **Aucune plainte du voisinage.**
- **Conclusion d'AtmoSud** : « pas d'augmentation significative sur nos capteurs atmosphériques »

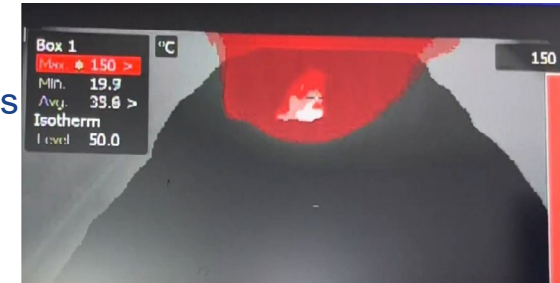


Faits marquants depuis la dernière CSS

Fait accidentel: départ de feu

Analyse de l'incendie:

- Le départ de feu du stockage de CSR semble dû à une auto-inflammation des déchets ayant fermenté, après un stockage prolongé.



Actions réalisées:

Organisation:

- Modification des pratiques de gestion de stock des cases 4 et 5 les plus éloignées, avec vidange au maximum de la zone chaque week-end
- Vidange annuelle / atteinte des points bas grappin

Technique:

- Mise en place d'une réserve d'eau dédiée incendie et sa pompe haute pression
(investissement validé en amont de l'incendie et en cours de déploiement prévu sur 2023, permettra de disposer d'un débit de lutte plus important)
- Doublement des systèmes de détection par caméra thermique

Ordre du jour

1. **Rapport d'activité et résultats de l'auto-surveillance de la cimenterie**
 - a. Faits marquants depuis la dernière CSS
 - b. Revue de l'activité de production et de valorisation**
 - c. Impact sur la qualité de l'air
 - i. Résultats d'auto-surveillance
 - ii. Contrôles par des organismes certifiés indépendants
 - d. Impact sur la qualité des eaux
 - e. Impact sur l'environnement (bio monitoring)
 - f. Mesures des émergences de bruit

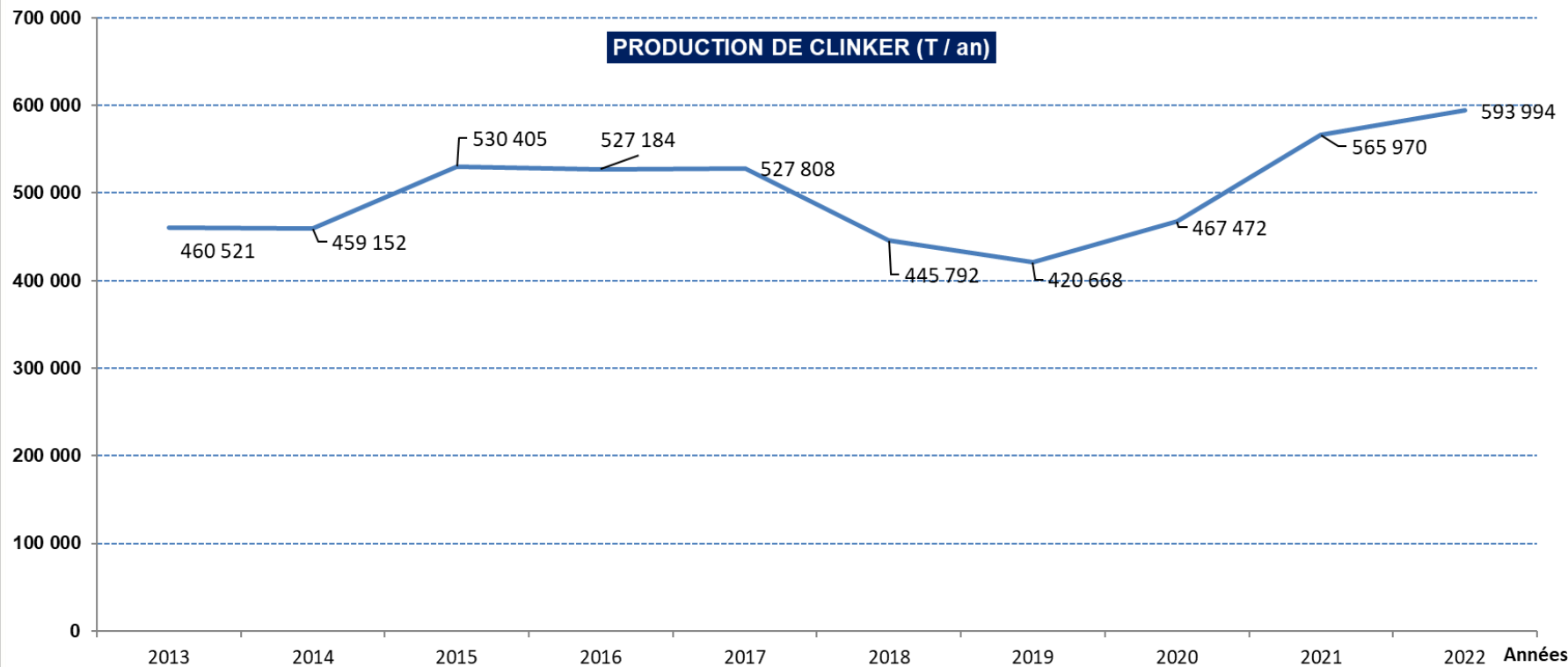
2. Rapport d'activité et résultats de l'auto-surveillance des carrières

3. Projets du site 2023/2024



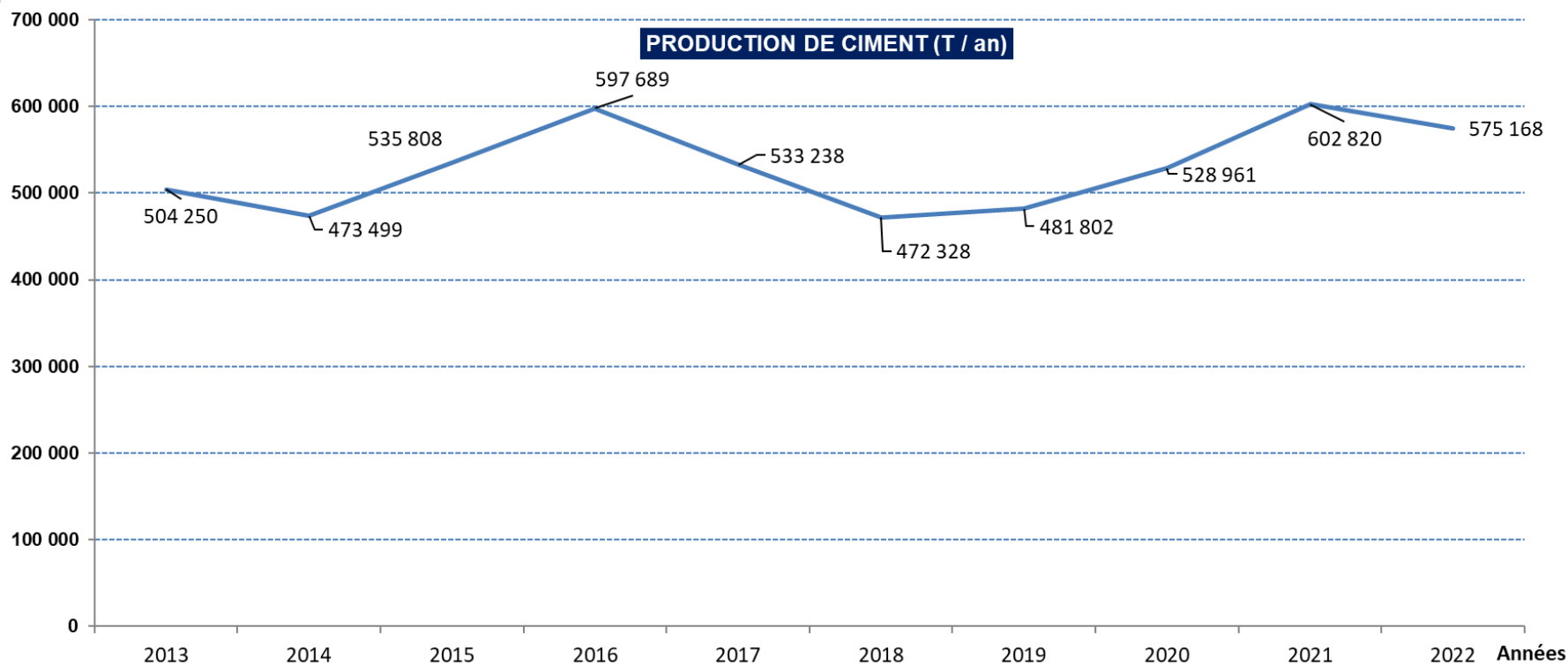
Revue de l'activité

Production



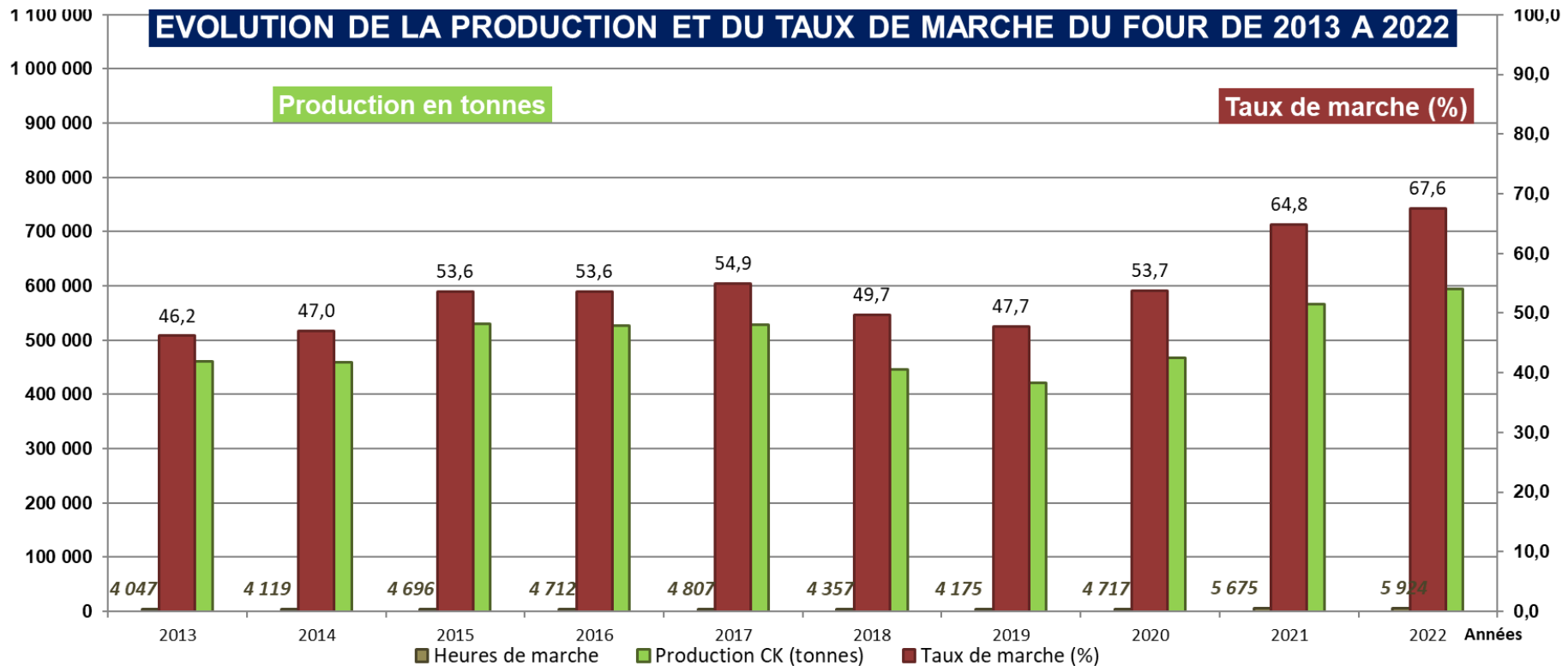
Revue de l'activité

Production



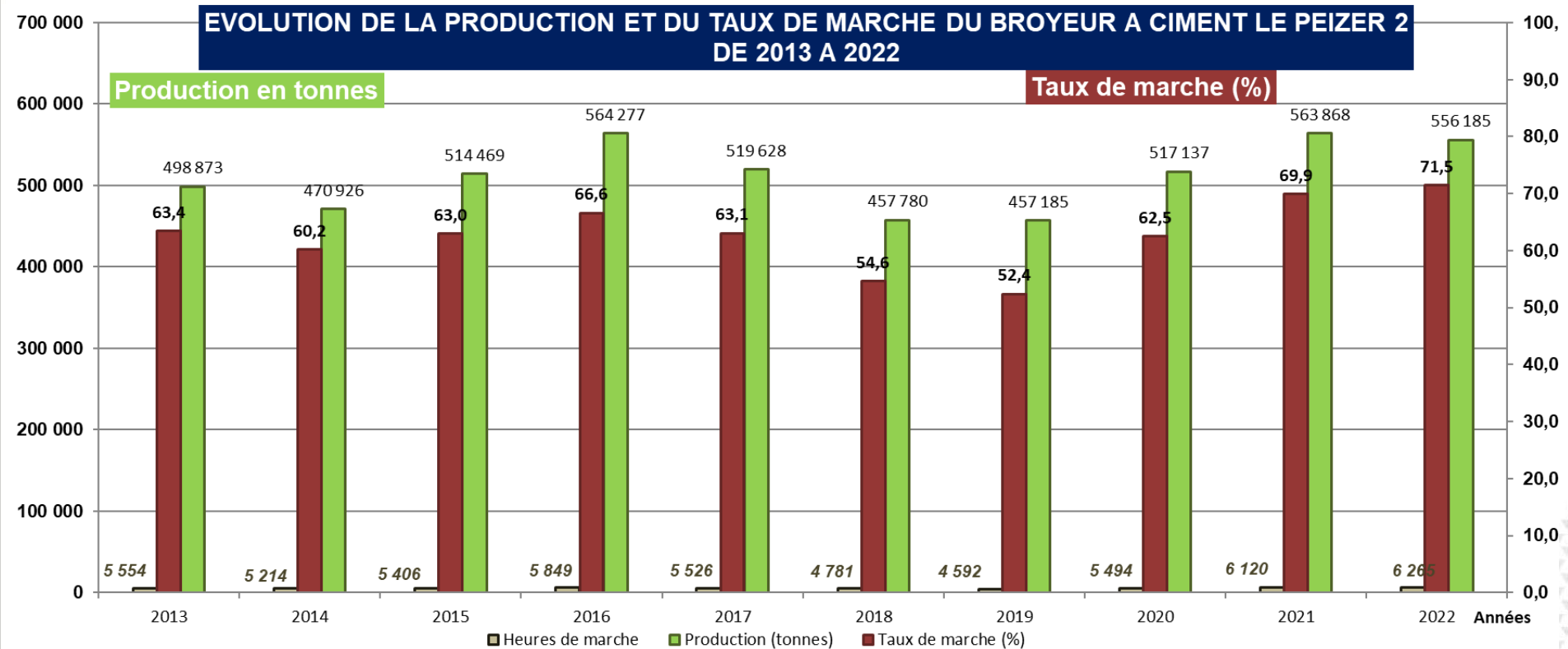
Revue de l'activité

Taux de marche du four



Revue de l'activité

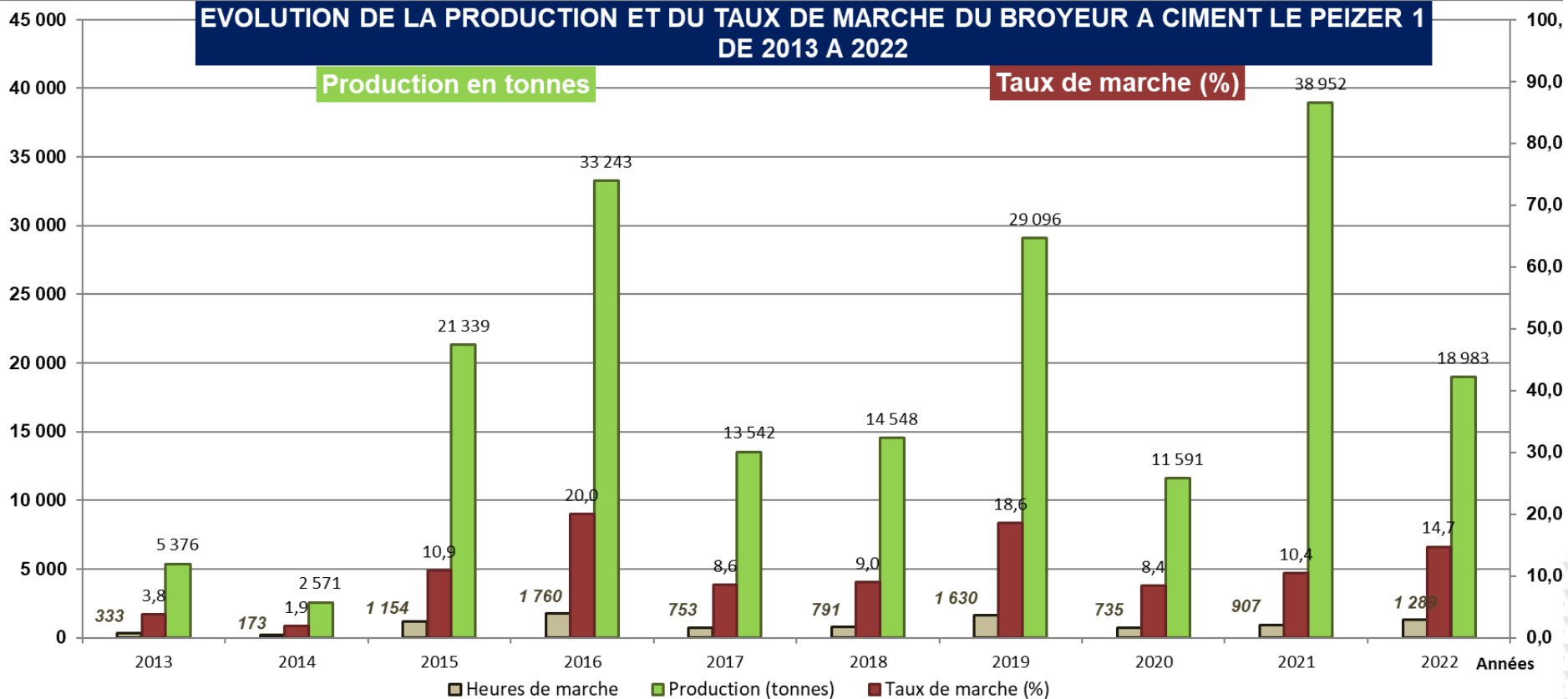
Taux de marche du broyeur ciment Peizer 2



Revue de l'activité

Taux de marche du broyeur ciment Peizer 1

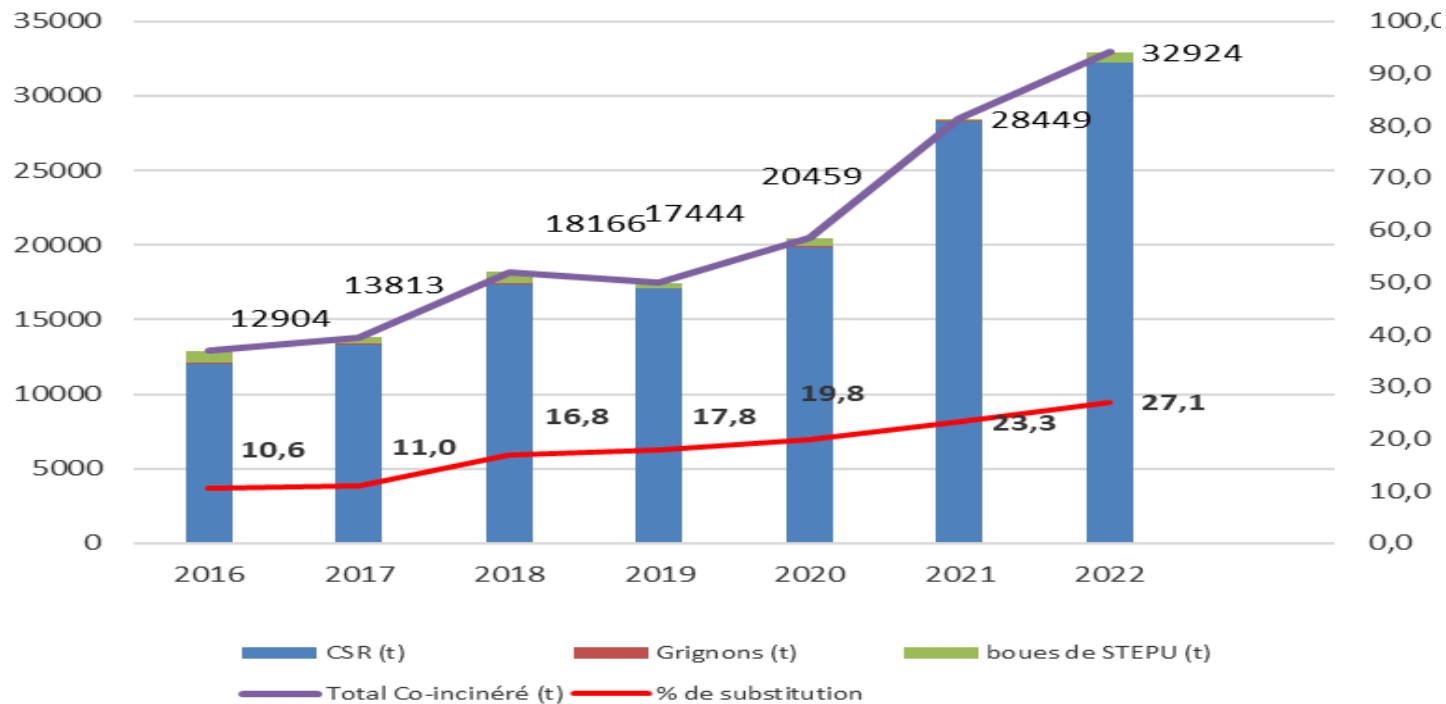
EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DU TAUX DE MARCHÉ DU BROUYEUR A CIMENT LE PEIZER 1 DE 2013 A 2022



Revue de l'activité

Combustibles de substitution

SUBSTITUTION DES COMBUSTIBLES FOSSILES



- Augmentation constante de la substitution excepté cette année en raison de l'incendie (- 8000 T de CSR estimé)

Revue de l'activité

Provenance des combustibles de substitution

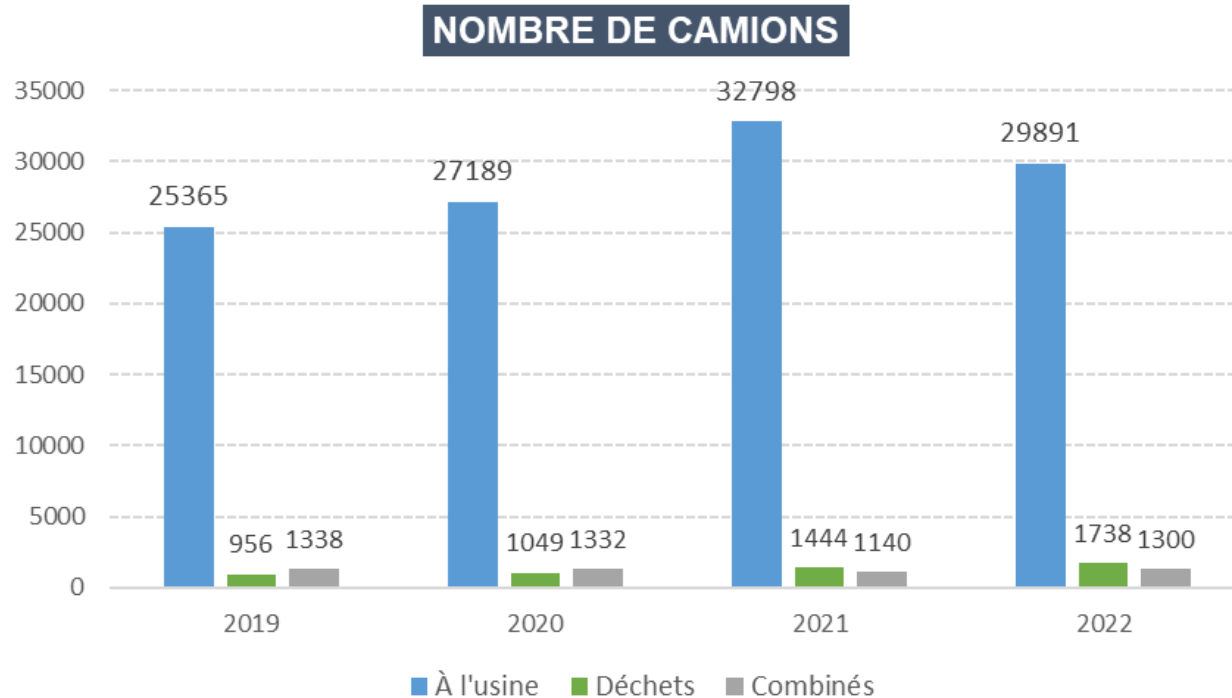
PROVENANCE DES DND (T / an)								
Année	CSR Paprec (Le Broc 06150)	CSR Epur (Gignac 13180)	CSR Véolia (Nice 06200)	CSR balles Véolia (Nice 06200)	CSR Bioval (Chamoux sur Gelon 73390)	CSR Prov Valo (Istres 13800)	Boues STEP (Mandelieu 06210)	Grignons d'olives (Peillon 06440)
2019			14981			2574	383	
2020	165	22	16554		695	1879	533	50
2021	1908	836	19596	1413	4450	305	90	57
2022	1732	3234	18169	4162	2375	2774	692	20
Répartition des flux (% en 2022)	5	10	55	13	7	8	2	0

- Nouveau flux Bioval (73) pour compenser le défaut d'approvisionnement de Provence Valorisation Istres.
- Les flux locaux restent prioritaires s'ils répondent aux besoins de l'usine.



Revue de l'activité

Nombre de camions à l'usine



- Les déchets représentent en moyenne 4,5 % du flux des camions

Ordre du jour

1. **Rapport d'activité et résultats de l'auto-surveillance de la cimenterie**
 - a. Faits marquants depuis la dernière CSS
 - b. Revue de l'activité de production et de valorisation
 - c. **Impact sur la qualité de l'air**
 - i. Résultats d'auto-surveillance
 - ii. Contrôles par des organismes certifiés indépendants
 - iii. Contrôles de l'instrumentation
 - d. Impact sur la qualité des eaux
 - e. Impact sur l'environnement (bio monitoring)
 - f. Mesures des émergences de bruit

2. Rapport d'activité et résultats de l'auto-surveillance des carrières

3. Projets liés à l'augmentation de la substitution



Contrôles et surveillance de l'environnement

Contrôles des rejets atmosphériques & des analyseurs

Deux types de contrôles sur les rejets atmosphériques

- **Contrôles en continu** via des appareils de mesure régulièrement contrôlés par des organisme extérieurs accrédités, et enregistré par un logiciel (Systrie)
- **Contrôles périodiques** effectués par un organisme accrédité (SOCOTEC) à fréquence trimestrielle
- **Contrôles des analyseurs:** Test de surveillance annuel (AST) effectué par un organisme accrédité (SOCOTEC) avec 2 objectifs:
 - Évaluation des analyseurs pour vérifier leur bon fonctionnement
 - Test de variabilité et vérification de la validité de la fonction d'étalonnage établie au dernier QAL2 (*tests opérationnels, étalonnage, test statistique de variabilité*)
- **Le test de variabilité s'est révélé concluant**



Contrôles et surveillance de l'environnement

Résultats d'auto-surveillance

Contrôles des émissions atmosphériques : moyennes

Emissions Four (mg/Nm ³ sec à 10% d'O ₂) Moyennes annuelles	2021	2022	VLE
Poussières	2,98	2,75	20
NOx Oxydes d'azote	437,24	438,17	450
SO ₂ dioxyde de soufre	4,35	3,60	300
COT Carbone Organique Total	2,62	4,71	50
HCl Chlorure d'Hydrogène	0,39	0,52	10
HF Fluorure d'hydrogène	0,08	0,06	1
NH ₃ Ammoniac	3,08	4,52	50

Contrôles et surveillance de l'environnement

Résultats d'auto-surveillance

Contrôles des émissions atmosphériques : moyennes journalières

Emissions Four	Nombre de dépassements des moyennes journalières		V.L.E (mg/Nm ³ sec à 10% d'O ₂)
	2021	2022	
<u>Poussières</u>	8	0	20
<u>SO₂</u>	0	0	300
<u>NO_x</u>	16 <i>(13 dépassements < 460 mg/Nm³)</i>	12 <i>(10 dépassements < 455 mg/Nm³)</i>	450
<u>COT</u>	0	0	50
<u>HCl</u>	0	0	10
<u>HF</u>	0	0	1
<u>NH₃</u>	0	0	50

Contrôles et surveillance de l'environnement

Résultats d'auto-surveillance

Contrôles des émissions atmosphériques : valeurs demi-horaires

Emissions Four	Nombre de dépassements des V.L.E demi- horaire		V.L.E (mg/Nm ³ sec à 10% d'O ₂)
	2021	2022	
<u>Poussières</u>	1	0	60
<u>SO₂</u>	0	0	1600
<u>NO_x</u>	43	69	1000
<u>COT</u>	0	0	100
<u>HCl</u>	0	0	60
<u>HF</u>	0	0	4

Ordre du jour

1. **Rapport d'activité et résultats de l'auto-surveillance de la cimenterie**
 - a. Faits marquants depuis la dernière CSS
 - b. Revue de l'activité de production et de valorisation
 - c. **Impact sur la qualité de l'air**
 - i. Résultats d'auto-surveillance
 - ii. Contrôles par des organismes certifiés indépendants
 - iii. Contrôles de l'instrumentation
 - d. Impact sur la qualité des eaux
 - e. Impact sur l'environnement (bio monitoring)
 - f. Mesures des émergences de bruit

2. Rapport d'activité et résultats de l'auto-surveillance des carrières

3. Projets du site 2023/2024



Contrôles et surveillance de l'environnement

Contrôles par des organismes certifiés indépendants

Contrôles des émissions atmosphériques du four

EVOLUTION DES CONCENTRATIONS DES EMISSIONS SUIVIES PERIODIQUEMENT DU FOUR (mg/Nm ³ sec à 10% O ₂)									
PARAMETRES	V.L.E. A.P. 10/01/2020	2021 1 ^{er} trim	2021 2 ^{ème} trim	2021 3 ^{ème} trim	2021 4 ^{ème} trim	2022 1 ^{er} trim	2022 2 ^{ème} trim	2022 3 ^{ème} trim	2022 4 ^{ème} trim
(Cd+Tl)	0,05	1,5E-04	1,2E-04	2,0E-04	3,3E-03	1,5E-03	2,2E-04	1,4E-03	1,3E-03
Hg	0,05	2,4E-03	8,7E-04	0	0	0	4,3E-04	3,7E-03	4,67E-4
(Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V)	0,5	6,9E-02	2,9E-01	6,8E-02	8,9E-02	1,2E-01	3,2E-02	1,0E-01	4,0E-02
Dioxines et furannes	0,1 ng/Nm ³	7,4E-04	8,4E-04	3,8E-04	4,3E-06	0	1,9E-04	6,1E-06	0

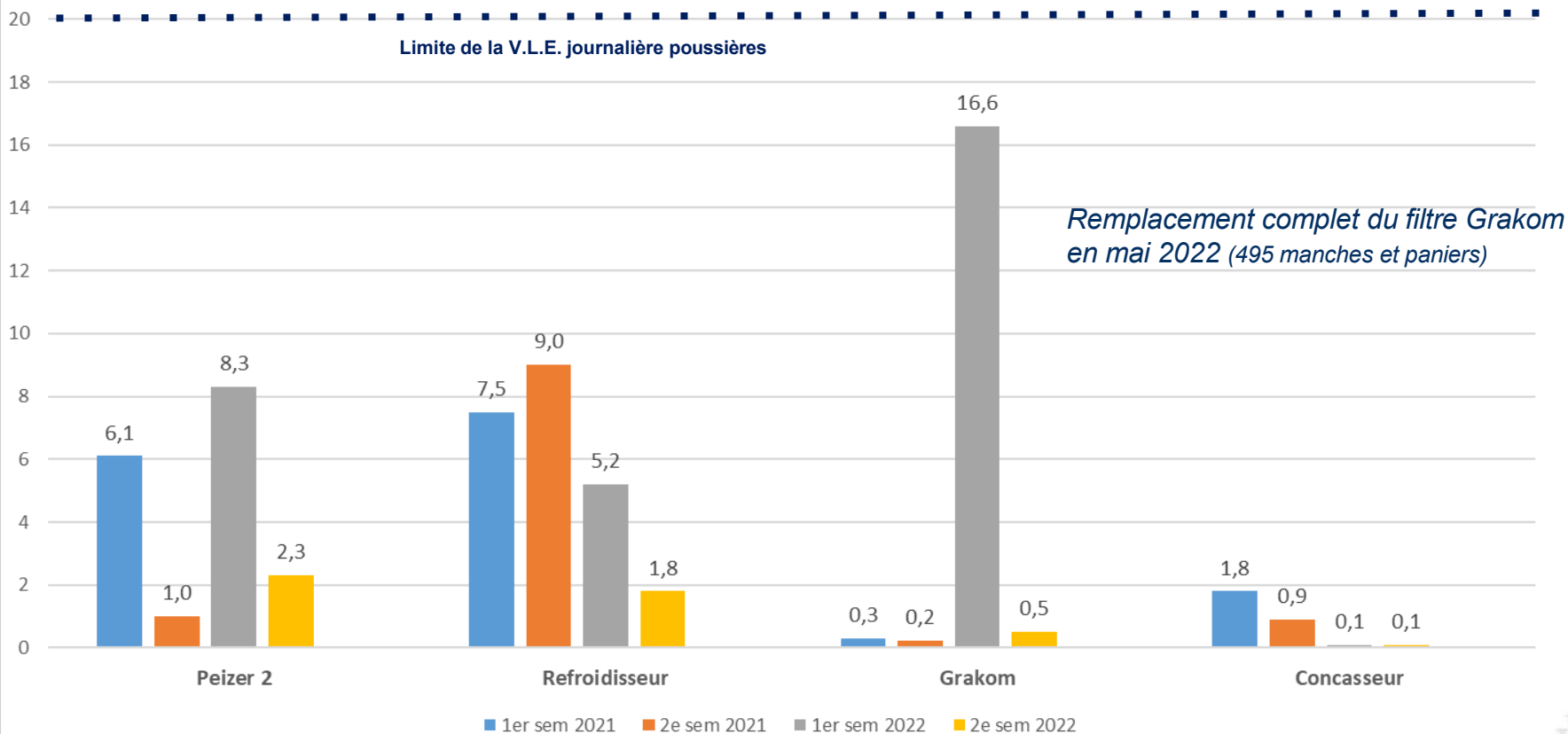
➤ Toutes les émissions en métaux et dioxines sont systématiquement conformes



Contrôles et surveillance de l'environnement

Contrôles par des organismes certifiés indépendants Contrôles des émissions de poussières des autres émissaires

EVOLUTION DES EMISSIONS ATMOSPHERIQUES DES DIFFERENTS CONDUITS



Contrôles et surveillance de l'environnement

Emissions de CO2

EMISSIONS DE CO ₂ (tonnes)								
Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Emissions de procédé	274 341	269 279	274 792	232 918	224 040	250 318	307789	325141
Emissions liées à la combustion fossile	168 714	167 009	164 438	135 646	148 285	139 887	173632	175377
Total Emissions SEQE	443 055	436 288	439 230	368 286	372 325	390 205	481421	500518
Quotas	567 595	557 151	546 596	535 936	525 145	514 317	345 161	345 161
Emissions liées à la combustion biomasse	8 064	11 073	15 390	20 236	21 626	23 673	31 918	35 538

Ordre du jour

1. **Rapport d'activité et résultats de l'auto-surveillance de la cimenterie**
 - a. Faits marquants depuis la dernière CSS
 - b. Revue de l'activité de production et de valorisation
 - c. Impact sur la qualité de l'air
 - i. Résultats d'auto-surveillance
 - ii. Contrôles par des organismes certifiés indépendants
 - iii. Contrôles de l'instrumentation
 - d. **Impact sur la qualité des eaux**
 - e. Impact sur l'environnement (bio monitoring)
 - f. Mesures des émergences de bruit

2. Rapport d'activité et résultats de l'auto-surveillance des carrières

3. Projets du site 2023/2024

Contrôles et surveillance de l'environnement

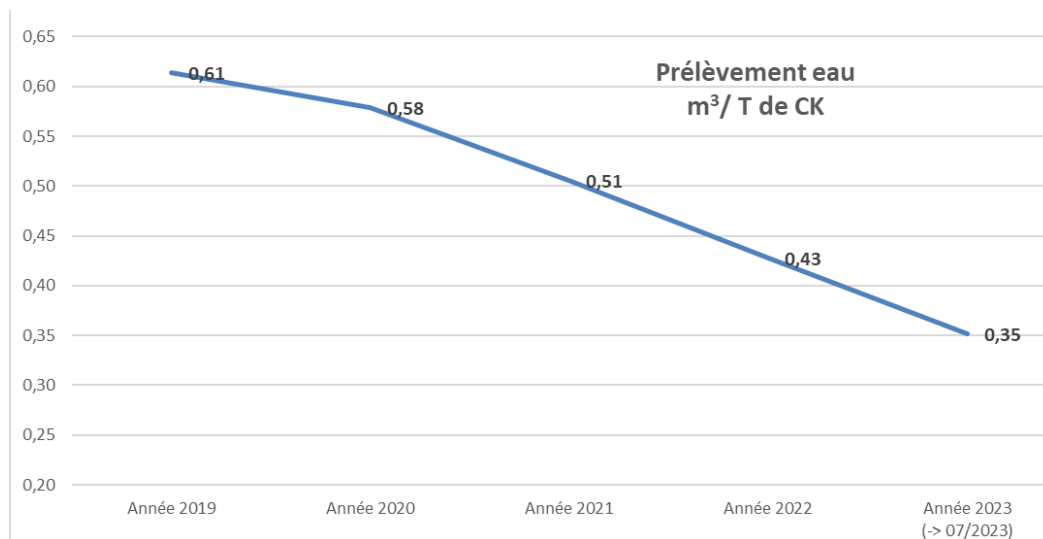
Prélèvements d'eau

	Prélèvement en eau souterraine	Raccordement à un réseau d'adduction d'eau potable	TOTAL (m ³)
Année 2019	252222	6004	258226
Année 2020	263648	6867	270515
Année 2021	282229	4057	286286
Année 2022	250461	3332	253793
Année 2023 (-> 07/2023)	117243	1155	118398

Tonnes clinker produites	Consommation m ³ / T de CK
420668	0,61
467469	0,58
565970	0,51
593994	0,43
336977	0,35

Prélèvement maximum autorisé : 500 000 m³

10 000 m³



➤ Etude technico-économique de réduction des consommations en eau (octobre 2023)

Contrôles et surveillance de l'environnement

Contrôles par des organismes certifiés indépendants

- **Rejets aqueux** : 3 points via décanteurs

Contrôles annuels réalisés par la société Socotec, prochain contrôle programmé fin 2023
(pH, T°C, MES, DCO, Hydrocarbures, métaux lourds...)

➤ **Conformité aux V.L.E.**

- **Contrôle des eaux souterraines** : 2 piézomètres : 1 amont – 1 aval

1 piézomètre aval en reconstruction fin octobre

Contrôle des niveaux piézométriques, pH, résistivité, COT, Hydrocarbures, métaux lourds, ...

➤ **Conformité aux V.L.E.**



Ordre du jour

1. Rapport d'activité et résultats de l'auto-surveillance de la cimenterie
 - a. Faits marquants depuis la dernière CSS
 - b. Revue de l'activité de production et de valorisation
 - c. Impact sur la qualité de l'air
 - i. Résultats d'auto-surveillance
 - ii. Contrôles par des organismes certifiés indépendants
 - iii. Contrôles de l'instrumentation
 - d. Impact sur la qualité des eaux
 - e. Impact sur l'environnement (bio monitoring)
 - f. Mesures des émergences de bruit

2. Rapport d'activité et résultats de l'auto-surveillance des carrières

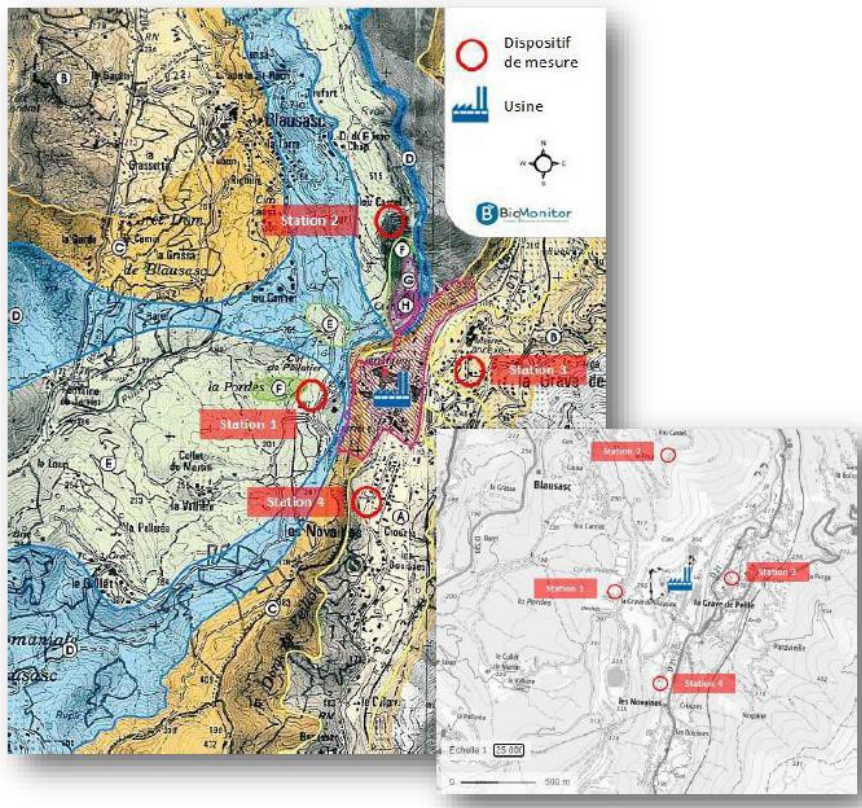
3. Projets du site 2023/2024



Contrôles et surveillance de l'environnement

Surveillance de l'impact sur l'environnement

- Bio surveillance avec des graminées sur 4 stations:



- ▼ **Station 1: Col de Pelletier**, situé à 320 mètres à l'ouest de l'usine sous le panache de dispersion. (zone d'impact principale)
- ▼ **Station 2: au nord de la carrière** à 850 mètres de l'usine. (également zone d'impact principale)
- ▼ **Station 3: La grave de peille**, à 450 mètres de l'usine en zone urbanisée. (zone d'impact secondaire)
- ▼ **Station 4: Les Novaines**, à 560 mètres au sud de l'usine, zone peu impactée par la dispersion (station témoin de l'étude).

Contrôles et surveillance de l'environnement

Surveillance de l'impact sur l'environnement

- Surveillance de l'impact sur l'environnement en suivant deux types de traceurs :
 - les dioxines/furannes
 - les métaux



Conclusion de l'organisme Biomonitor sur la campagne de mesure :

« En 2023, la première a été menée du 25 avril au 24 mai. Pour cette première campagne de suivi, les mesures des teneurs en dioxines/furanes et en métaux dans les cultures standardisées de ray-grass disposées dans l'environnement de la cimenterie ne révèlent aucun phénomène de retombées significatifs imputables à l'activité de l'installation. »

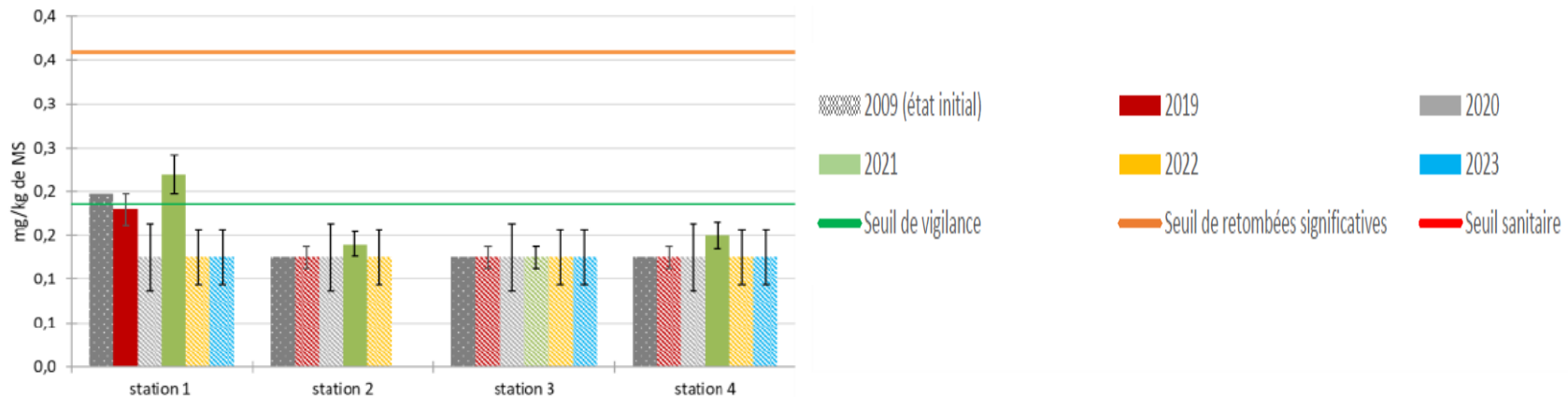


Figure 5. Evolution des teneurs en métaux (mg/kg de MS) mesurées dans les graminées entre 2019 et 2023 au voisinage de la cimenterie Vicat de la Grave de Peille

Contrôles et surveillance de l'environnement

Surveillance de l'impact sur l'environnement

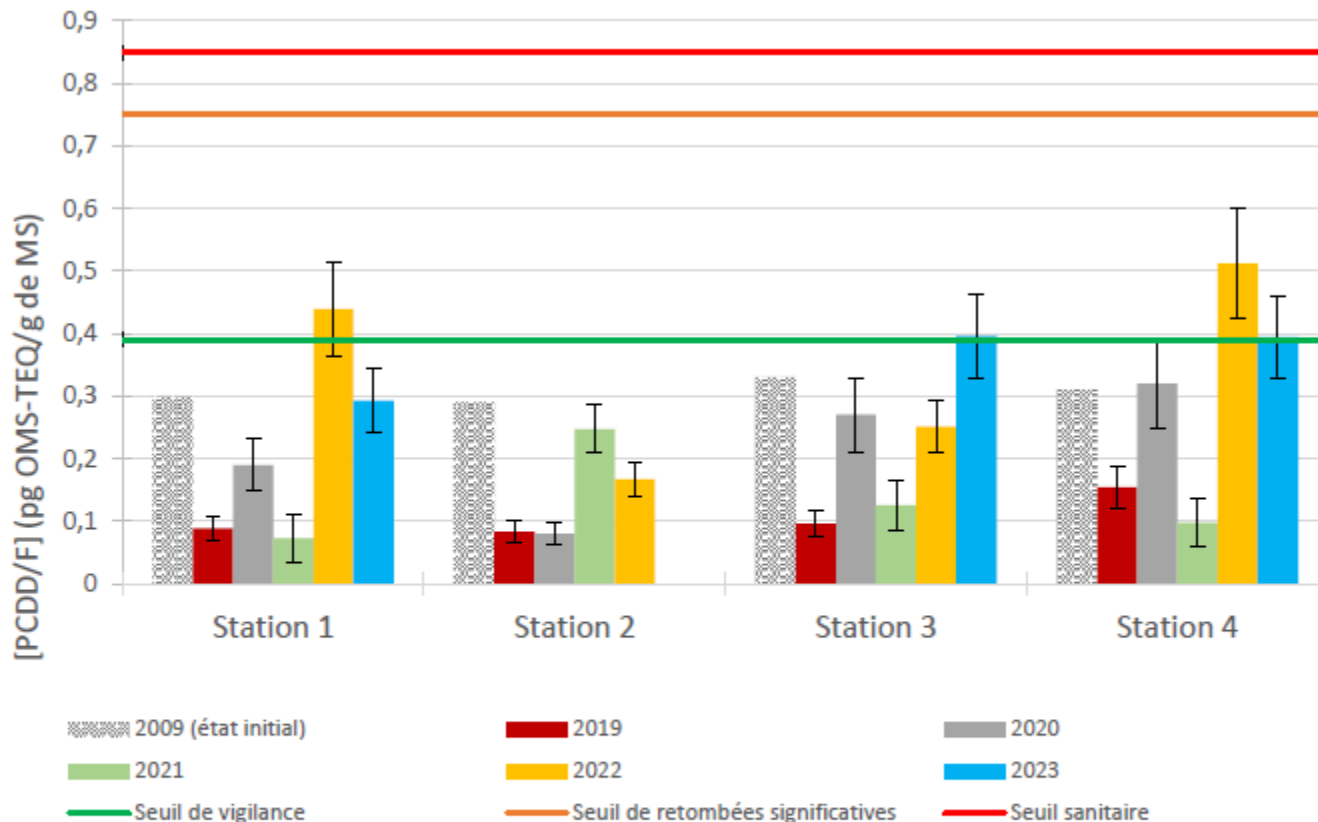


Figure 4. Evolution des teneurs en dioxines/furanes (pg OMS₂₀₀₅-TEQ/g de MS) mesurées dans les graminées entre 2019 et 2023 au voisinage de la cimenterie Vicat de la Grave de Peille

Ordre du jour

1. **Rapport d'activité et résultats de l'auto-surveillance de la cimenterie**
 - a. Faits marquants depuis la dernière CSS
 - b. Revue de l'activité de production et de valorisation
 - c. Impact sur la qualité de l'air
 - i. Résultats d'auto-surveillance
 - ii. Contrôles par des organismes certifiés indépendants
 - iii. Contrôles de l'instrumentation
 - d. Impact sur la qualité des eaux
 - e. Impact sur l'environnement (bio monitoring)
 - f. **Mesures des émergences de bruit**
2. Rapport d'activité et résultats de l'auto-surveillance des carrières
3. Projets du site 2023/2024



Mesures des émergences de bruit

- 2021 : Conformité des mesures des émergences de bruit réalisées en limite de propriété, systématiquement inférieures à la limite réglementaire

➤ Prochain contrôle réglementaire en 2024 (*tous les 3 ans*)



Prochaines actions:

- Remplacement silencieux cheminée four (*novembre 2023*)
- Remplacement des caissons du silencieux air primaire (*date à définir*)

Ordre du jour

1. Rapport d'activité et résultats de l'auto-surveillance effectuée par l'exploitant
2. Rapport d'activité et résultats de l'auto-surveillance des carrières
3. Projets du site 2023/2024

Les carrières

- **3 carrières pour alimenter la cimenterie**
 - Carrière des marnes : 4 fronts d'exploitation avec une chimie différente
 - Carrières des Clues et de Santa Augusta : complémentarité des gisements pour valoriser l'ensemble de la ressource calcaire



Arrêtés préfectoraux

- **Rappel des arrêtés préfectoraux en vigueur :**

	Marnes	Clues	Santa Augusta
Date (durée)	25 mars 2019 (30 ans)	01 aout 1997 (30 ans)	19 mai 1999 (30 ans)
Superficies autorisées	87,5 ha	15,56 ha	19,73 ha
Tonnages autorisés	2 Mt/an	650 Kt/an	650 Kt/an

- **Arrêtés complémentaires :**

- **Marnes :**

- Arrêté de dérogation CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) portant autorisation à la destruction d'espèces protégées, du 07/13/2018.
- Arrêté de prescriptions complémentaires relatives à l'abandon de la zone de la Butte Pelletier du 06 Juin 2023.

- **Clues :**

- Arrêté de modification du phasage d'exploitation du 28/07/2009.
- Arrêté de prescriptions complémentaires relatives aux émissions de poussières du 12/01/2021.
- Arrêté de dérogation relative à la hauteur des fronts d'exploitation du 27/04/2021.

- **Santa Augusta :**

- Arrêté de modification du phasage d'exploitation de la carrière du 28/07/2009.
- Arrêté de prescriptions complémentaires relatives aux émissions de poussières du 12/01/2021.



Effectif & Production

- **Effectif**

- Exploitation des carrières (foration, minage, préparation, traitement, ...) :
 - Santa Augusta : 6 personnes
 - Marnes et Clues : 4 personnes
- Approvisionnement des matériaux depuis les carrières et alimentation de l'usine : 10 personnes
 - Atelier mécanique : 3 personnes
 - Administratif : 1 personne
 - Encadrement : 2 personnes

- **Production des carrières**

Date	Marnes	Clues	Santa Augusta	TOTAL
2020	490,2 kT	101,5 kT	203,8 kT	795,5 kT
2021	576,5 kT	153,8 kT	227,7 kT	958,0 kT
2022	601,1 kT	116,3 kT	276,0 kT	996,0 kT



Mesures environnementales - Eau

- **Contrôle des rejets d'eau**

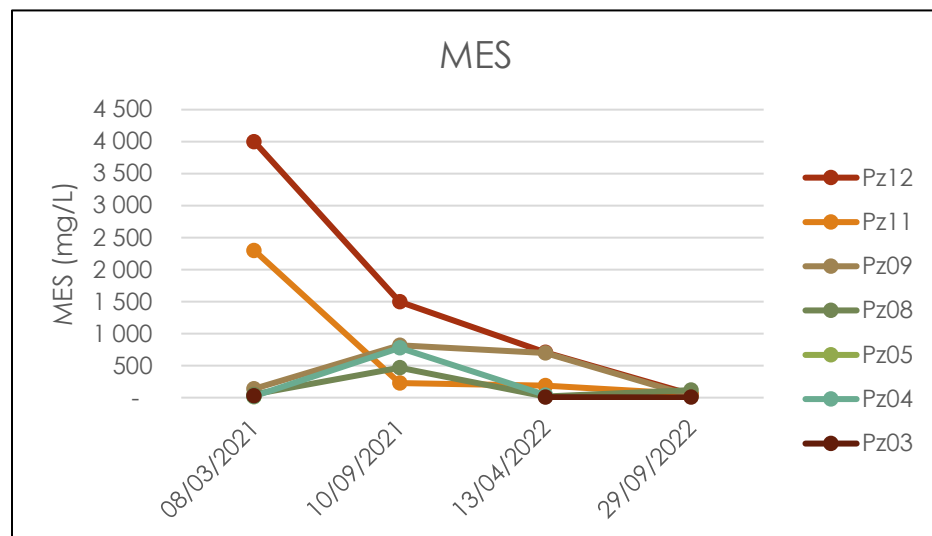
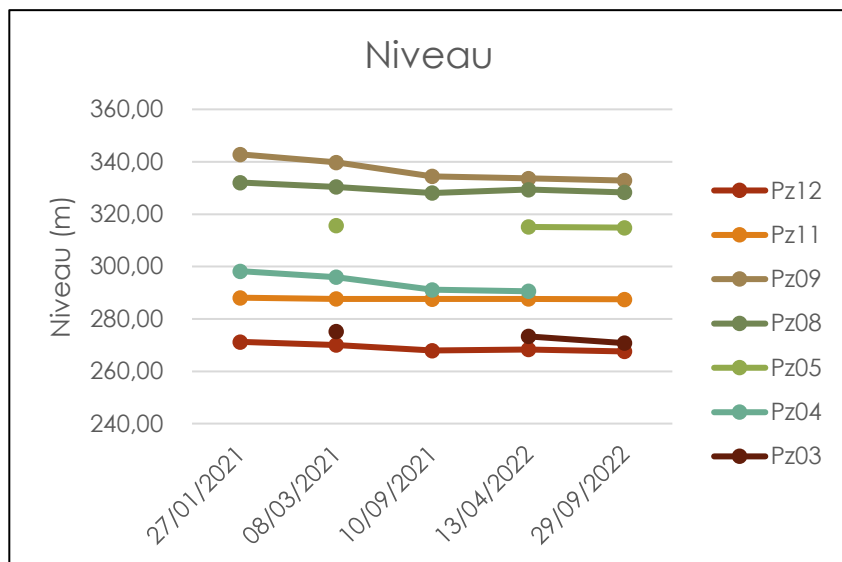
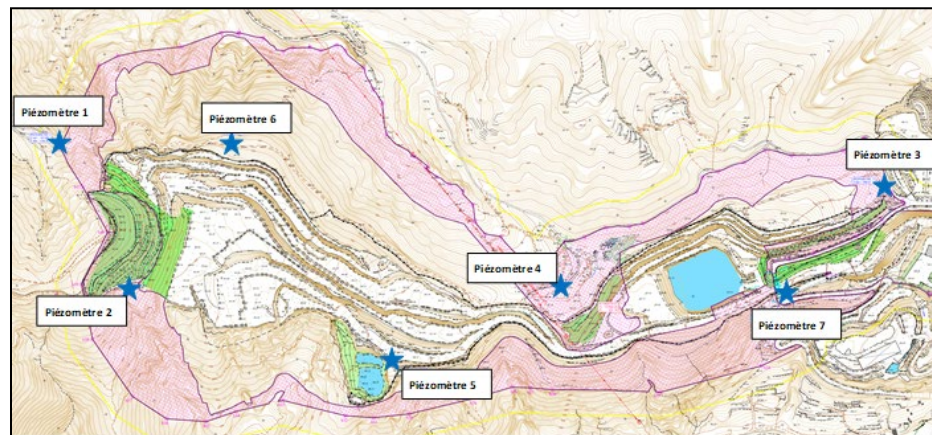
- Conformément aux arrêtés d'autorisation, la qualité des eaux de ruissellement est contrôlée après décantation dans les bassins prévus à cet effet, et avant rejet dans le milieu naturel
- 8 Points de mesures répartis sur les 3 carrières
- 2021 :
 - 6 mesures réalisées
 - Aucun dépassement
- 2022 :
 - 2 mesures réalisées



Mesures environnementales - Eau

• Contrôle des eaux souterraines

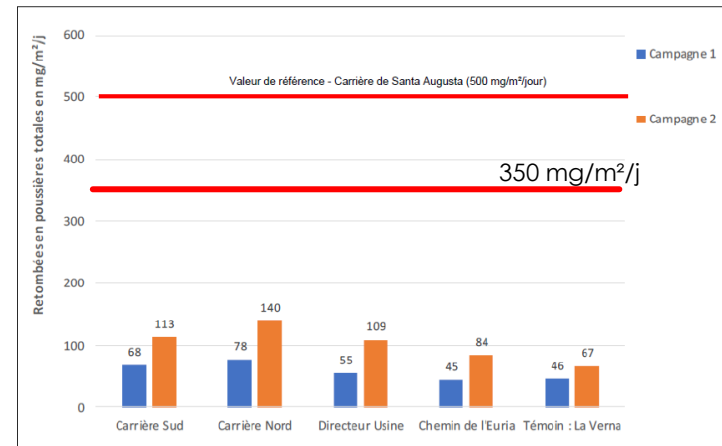
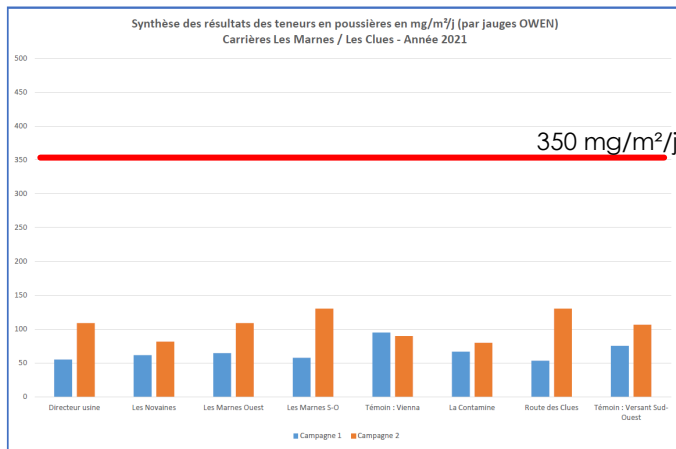
- Mise en place de piézomètres sur la carrière des Marnes en septembre 2020.
- 2 campagnes de mesures par an :
 - Résultats conformes hormis pour les MES. Valeurs élevées suite à la réalisation des piézomètres mais en baisse sur les mesures suivantes.



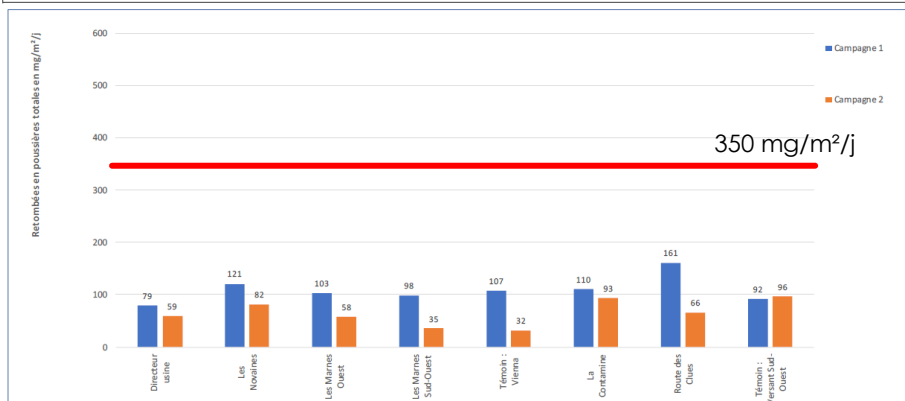
Mesures environnementales - Poussières

• Contrôle des retombées de poussières dans l'environnement

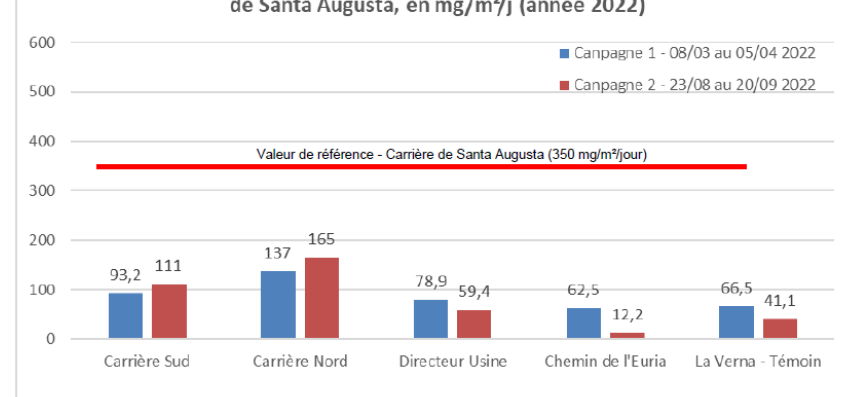
- Réalisation de campagnes de mesures de surveillances semestrielles depuis 2021 (trimestrielles avant).



Retombées de poussières totales autour du site : LES MARNES ET CLUES, pour l'année 2022



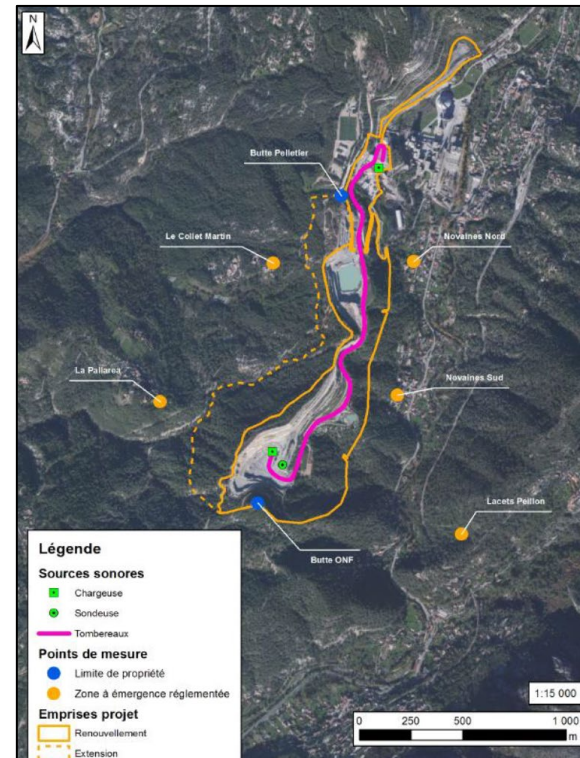
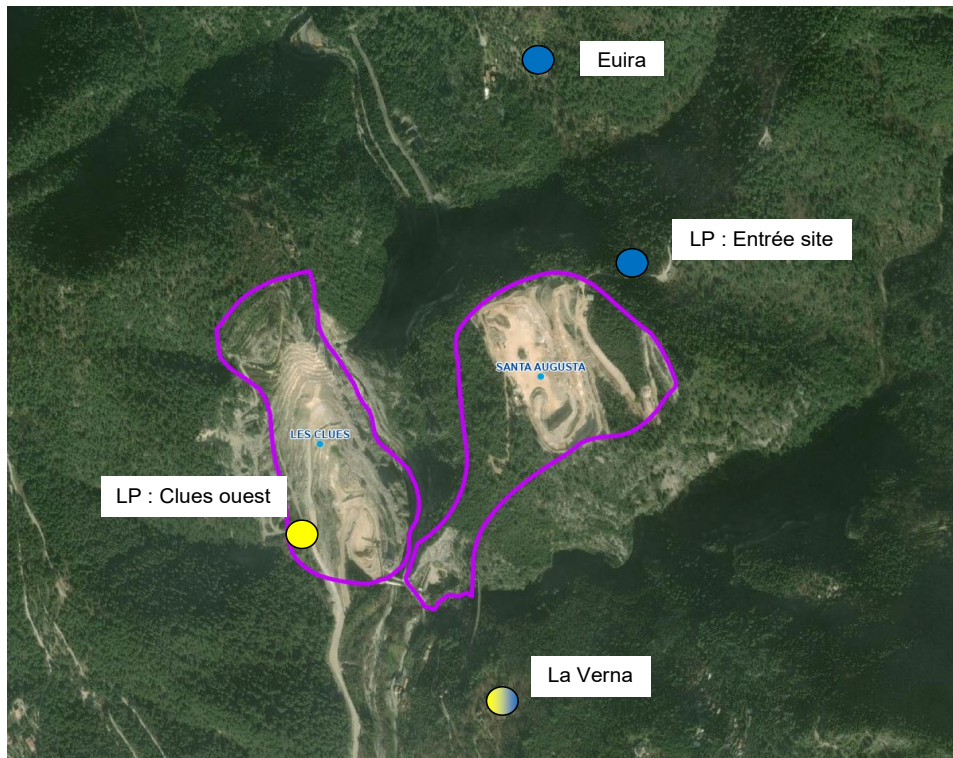
Retombées de poussières totales autour de la carrière de Santa Augusta, en $\text{mg}/\text{m}^2/\text{j}$ (année 2022)



Mesures environnementales - Bruit

- **Contrôle des émissions sonores**

- Dernières campagnes en 2018 pour les Clues et Santa Augusta et en 2020 pour les Marnes (suite à l'obtention du nouvel AP en 2019) : mesures de l'émergence en zone réglementée et mesures en limites de propriété
- Les résultats sont conformes, mesures à faire tous les 5 ans



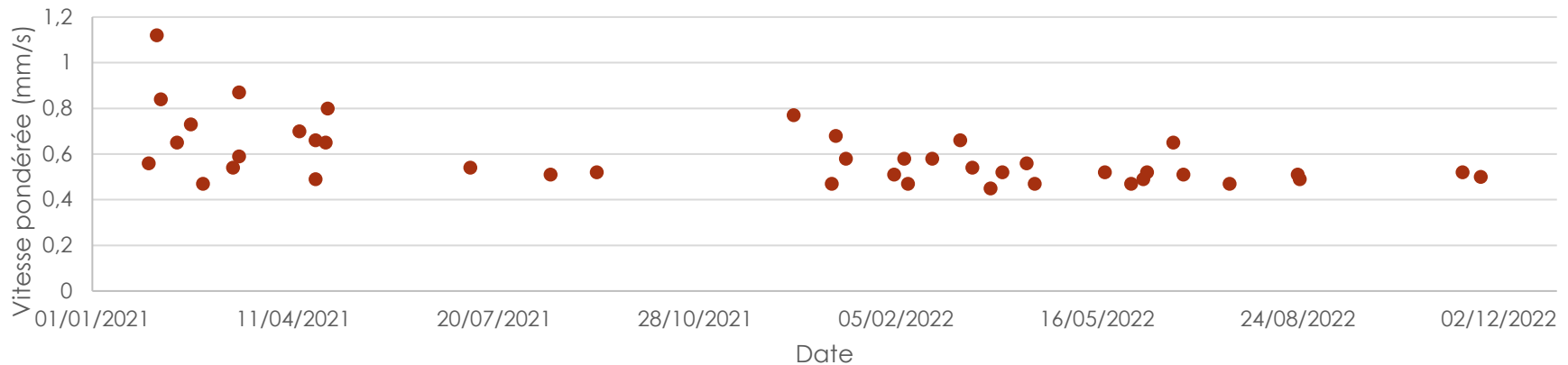
Mesures environnementales - Vibrations

- **Mesures de vibrations « tirs de mines » :**

- Suivi uniquement au niveau de la carrière des Marnes, la plus proche des habitations
- 1 sismographe à demeure chez un riverain (M.Belonne).
- Chiffres 2021 – 2022
 - 206 tirs
 - 11 plaintes de riverains pour des vibrations ressenties (7 en 2021, 4 en 2022)
 - 44 déclenchements du sismographe à demeure chez M.Belonne
 - Valeur maximale : 1,12 mm/s le 02/02/2021
 - Valeur moyenne des déclenchements : 0,59 mm/s



Mesures de vibrations Marnes - M.Belonne



Exploitation Marnes

- **Carrière des Marnes**

- Progression des fronts d'exploitation vers l'Ouest (350, 335, 320 et 310)
- Déboisement et découverte sur le front supérieur le long de la piste DFCl du Col d'Oraï (360)
- Ouverture d'un nouveau carreau à l'altitude 305 courant 2023.



Exploitation Clues

- **Carrière des Clues**

- Présence de la Nivéole de Nice au sommet → exploitation des gradins supérieurs interdite
- Exploitation des fronts inférieurs (236, 247 et 257)



Exploitation Santa-Augusta

- **Carrière de Santa Augusta**
 - Exploitation des fronts supérieurs pour la gestion du gisement et pour les réaménager le plus rapidement possible (terre + réalisation de plantations).
 - Déboisement de 2 zones dans la partie supérieure de la carrière.
 - Délimitation d'une zone à nivéole en bordure de la carrière.



- Zone d'exploitation
- Zone de déboisement
- Zone à nivéole



Aménagements réalisés et projets

- Aménagements écologiques et entretiens d'une partie des espaces boisés à l'ouest de la carrière des Marnes sur la commune de Blausasc :
 - Création de milieux semi-ouverts en bordure de la zone d'extension.
 - Créations de gîtes pour les reptiles et amphibiens
 - Création de micro-clairières au sein de la pinède
- Réalisation d'une nouvelle piste DFCI en 2021 en remplacement de la piste DFCI du Col d'Oraï qui sera détruite dans le cadre de l'extension de la carrière des Marnes vers l'ouest.
- Abandon du projet d'exploitation de la zone de la butte Pelletier et travaux de réaménagement des fronts en cours (Marnes).
- Projet de renouvellement des autorisations d'exploiter les carrières de Clues et de Santa Augusta.



Ordre du jour

1. Rapport d'activité et résultats de l'auto-surveillance effectuée par l'exploitant
2. Rapport d'activité et résultats de l'auto-surveillance des carrières
3. Projets du site 2023/2024

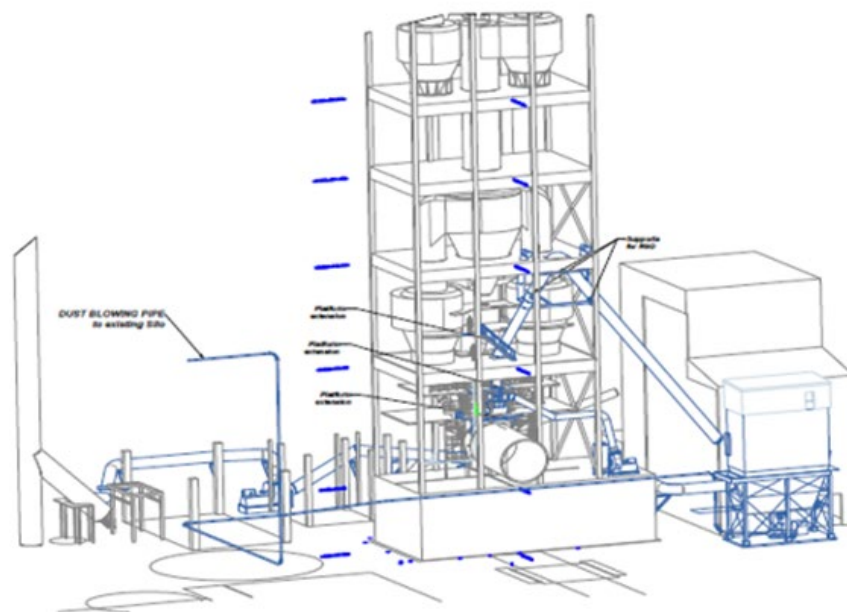


LES PROJETS 2023/2024

- **Projet « Bypass chlore »**

Les 2 objectifs principaux sont:

- Permettre l'augmentation de la substitution en extrayant le chlore excédentaire de la ligne de cuisson et en le recyclant dans les ciments.
- Meilleure fiabilité du four (baisse des bourrages cyclones, baisse de la fréquence de nettoyage de la tour, meilleure tenue du briquetage)



MERCI DE VOTRE ATTENTION

QUESTIONS REPONSES





**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES ALPES MARITIMES

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Commission de suivi de site Cimenterie et carrières VICAT

04/10/2021



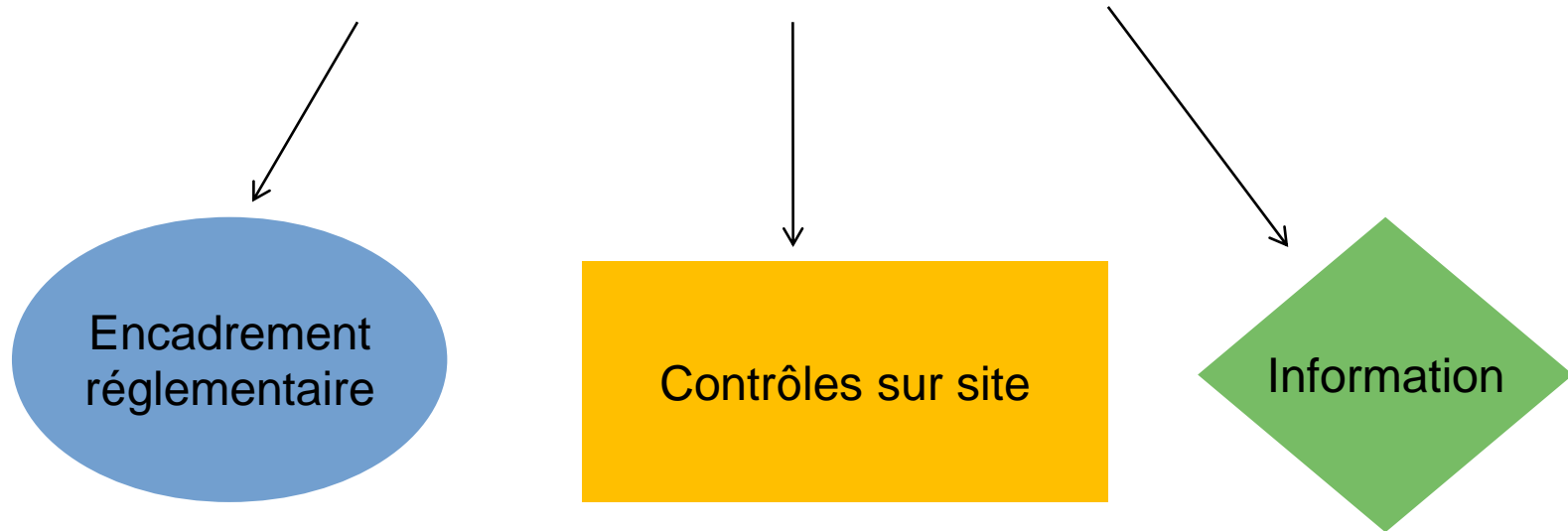
**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

•Synthèse des dernières actions de l'Inspection des installations classées 2019 - 2020 (DREAL UD06)

•Proposition d'évolution de cette réunion annuelle

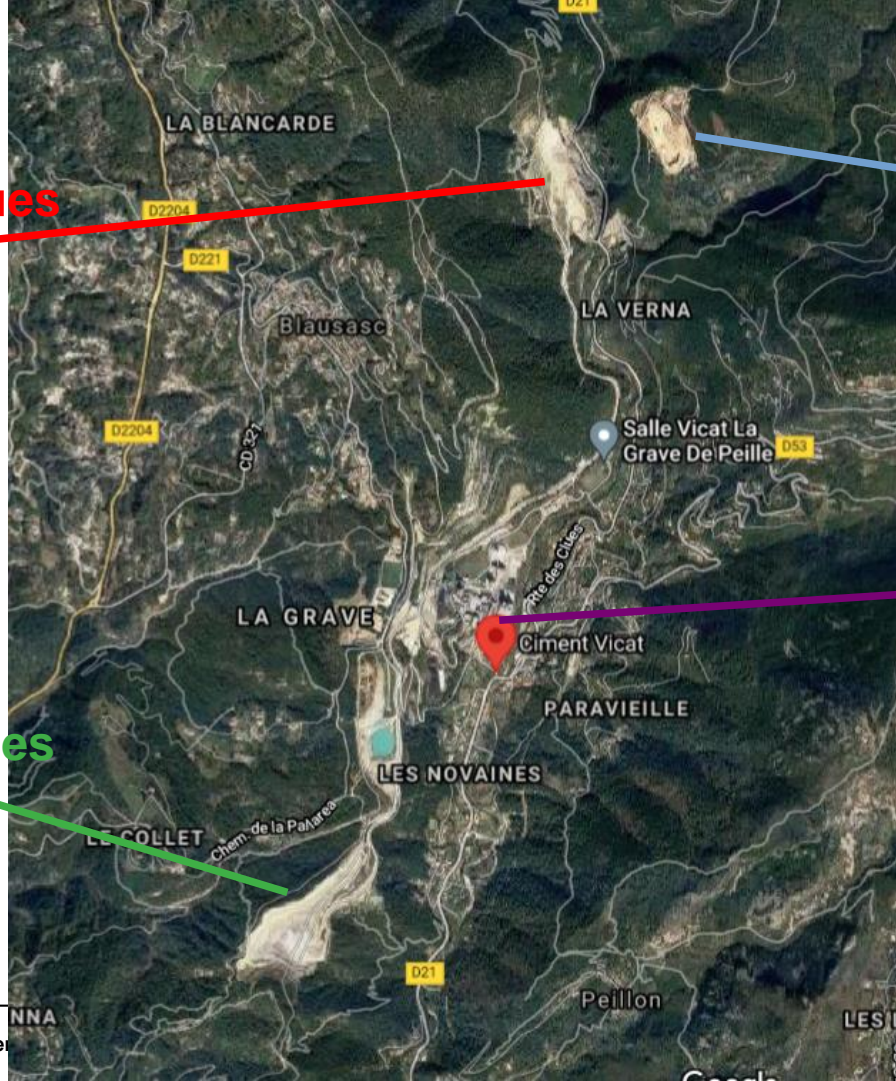
Rappel des missions de l'Inspection de l'environnement





carrière des clues

carrière santa augusta



Cimenterie

carrière des marnes

Activités classées au titre des ICPE exercées par la société VICAT

.CIMENTERIE

.Site classé à autorisation

.Exploitation encadrée par arrêté préfectoral du 10/01/2020 qui autorise la société VICAT à exploiter les installations principales suivantes (liste non exhaustive) :

× une cimenterie d'une capacité nominale de production de ciments de 1 500 000 tonnes par an ;

× des installations de co-incinération de combustibles de substitution (sous forme de déchets non dangereux) au titre de la valorisation énergétique. Le tonnage maximum autorisé s'élève à 75 000 tonnes par an ;

× des installations permettant l'incorporation dans le cru de résidus industriels non dangereux (mâchefers, laitiers, ...) au titre de la valorisation matière en substitution de minerais. Le tonnage maximum autorisé s'élève à 90 000 tonnes par an ;

× des installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturel ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes d'une puissance électrique installée de 21 260 kW.

.Principal enjeu : rejets atmosphériques

.Site soumis aux dispositions de la directive européenne n° 2010/75UUE du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) et dite « IED »

.Site concerné par le système d'échange de quotas CO2

Dernières inspections réalisées : **CIMENTERIE**

Inspection du 12/07/2022

- Suite des constats de la précédente visite du 24/03/2021 ;
- Origine et approvisionnement en eau;
- Valeurs limites des effluents aqueux;
- Surveillance des rejets aqueux;
- Dispositions particulières relatives à l'incorporation dans le cru de mâchefers valorisables ;

Les suites de cette visite ont donné lieu à une mise en demeure (APMD du 21/10/2022) .

Dernières inspections réalisées : **CIMENTERIE**

Inspection du 29/08/2023

- Suite des constats de la précédente visite du 12/07/2022 et de l'APMD du 21/10/2022 ;
- Tenue au feu de la structure de stockage des Combustibles Solides de Récupération (CSR) ;
- Inspection décennale du réservoir de stockage de fioul lourd ;
- Surveillance des eaux souterraines ;
- Contrôle des installations électriques ;
- étude d'Impact Economique et Social proposant des mesures permettant de réduire les rejets atmosphériques en cas de pic de pollution ;

Derniers actes administratifs : **CIMENTERIE**

Arrêté préfectoral unique du 10/01/2020 : regroupe les prescriptions des arrêtés et actes antérieurs et les actualise au regard des modifications administratives et techniques intervenues sur le site depuis 2004.

Arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires n° 16552 du 15/12/2020 : porte sur l'élargissement temporaire de la zone de chalandise des combustibles solides de récupération au titre de la valorisation énergétique au région limitrophes de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, jusqu'à la fin du premier semestre 2021.

Arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires n° 16502 du 15/12/2020 porte:

- .- sur la provenance et les principales caractéristiques des déchets non-dangereux admis sur le site comme matières de substitution au titre de la valorisation matière.
- .- sur un stockage tampon de CSR (combustible solide de récupération) ainsi qu'une ligne de déballage des balles de CSR.
- .- les moyens de secours et de lutte contre l'incendie associés au stockage tampon et à la ligne de déballage des balles de CSR.

Activités classées au titre des ICPE exercées par la société VICAT

.CARRIERES DES MARNES, DES CLUES ET SANTA AUGUSTA

x3 sites chacun à autorisation, directement liés à l’approvisionnement de la cimenterie

	LES MARNES	LES CLUES	SANTA AUGUSTA
Date de l’arrêté d’autorisation	25/03/2019	07/08/1997	19/05/1999
Durée autorisée	30 ans	30 ans	30 ans
Production maximale annuelle autorisée	2 000 000 tonnes	650 000 tonnes	650 000 tonnes

xL’emprise globale des carrières autorisées représente actuellement 113,8 ha environ.

Dernières inspections réalisées : **CARRIERES**

Inspection du 18/10/2019 : carrière des Marnes

- Recollement de l'arrêté préfectoral du 25/03/2019 : extension de la carrière non encore mise en œuvre – travaux préalables à finaliser (clôtures)
- Surveillance des poussières dans l'environnement : amélioration de la station de lavage des roues, modification du pas de temps de la station météo, vérification de l'emplacement des jauges de retombées
- Volet inspection du travail : mesures de vibrations à réaliser, exposition mains/bras à prendre en compte

Inspection du 12/06/2020 : carrière des Clues

- Visite dans le cadre de l'instruction d'un dossier de porter à connaissance
- Modification du phasage d'exploitation à effectuer
- Mise à jour du document unique d'évaluation des risques pour les travailleurs par rapport à la modification envisagée

Dernières inspections réalisées : **CARRIERES**

Inspection du 09/07/2020 : carrière des Marnes

- Suite de l'inspection 2019 : travail de formalisme par rapport aux prescriptions du nouvel arrêté effectué
- Plan de gestion des déchets internes à mettre à jour
- Volet inspection du travail : quelques remarques à prendre en compte par rapport à la mise en œuvre des explosifs sur la carrière

Derniers actes administratifs : **CARRIERES**

.Arrêté préfectoral d'autorisation du 25/03/2019 concernant la carrière des Marnes: extension, renouvellement et cessation partielle d'activité (arrêté préalable de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées du 13/07/2018)

.Arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires n°16571 et 16572 du 12/01/2021 : renforcement des mesures de prévention et de surveillance des émissions de poussières (carrières des clues et santa augusta)

.Arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires n° 16663 du 26/04/2021 concernant la carrière des clues : modification mineure du plan de phasage de la carrière et dérogation à la hauteur du front de taille



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

.Synthèse des dernières actions de l'Inspection des installations classées 2019 – 2020 (DREAL UD06)

.Proposition d'évolution de cette réunion annuelle

Propositions pour la suite des échanges

.Arrêté préfectoral du 22/09/2009 portant création d'une commission locale d'information et de surveillance de l'usine Vicat à la Grave de Peille

.Proposition d'étendre cette réunion initialement dédiée à la cimenterie pour intégrer notamment les activités classées au titre des ICPE des carrières liées à l'activité de la cimenterie

-Possibilité offerte par l'article L. 125-2-1 : *« Le représentant de l'Etat dans le département peut créer, autour d'une ou plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation en application de l'article L. 512-1 ou dans des zones géographiques comportant des risques et pollutions industriels et technologiques, une commission de suivi de site lorsque les nuisances, dangers et inconvénients présentés par cette ou ces installations ou dans ces zones géographiques, au regard des intérêts protégés par l'article L. 511-1, le justifient. Cette décision est prise après consultation de la commission consultative compétente, sauf lorsque cette création est prévue par la loi. »*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Unité départementale des Alpes Maritimes

Olivier ASTIER
Chef des unités du 06 et 83
olivier.astier@developpement-durable.gouv.fr

Amandine CHEVILLON
Adjointe au chef des unités du 06 et 83
amandine.chevillon@developpement-durable.gouv.fr

Yves LEBESLOUR
Inspecteur
yves.lebeslour@developpement-durable.gouv.fr

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

FIN